

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 129

MONTRÉAL, LE JEUDI 11 JUIN 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

De plus en plus lourd

Peu après l'explosion à l'Accueil Bonneau, la direction de celle-ci s'est empressée de formuler un *mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa*. Pour la directrice de ce centre, la réaction du personnel à cette déflagration s'est conjuguée avec lenteur. Peut-être bien. Peut-être aussi qu'à l'Accueil Bonneau comme dans tous les centres qui lui sont parents ils sont débordés, exténués, parce que leur travail s'est considérablement alourdi au cours des deux dernières années.

Dans une étude intitulée *Traité des problèmes sociaux*, étude codirigée en 1995 par Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, on apprend que, «suivant la définition la plus restrictive, Montréal compterait entre 10 000 et 15 000 personnes sansabri». La définition la plus restrictive... Pour certains observateurs de la scène pauvre, la réalité serait plus brutale: il y aurait au moins 17 000 itinérants. Et d'une.

Toujours dans cette étude qu'a publiée l'Institut québécois de recherche sur la culture, on peut lire ceci: «La présence des maladies mentales sévères parmi la clientèle itinérante de Montréal est importante: dans l'ensemble, de 40 à 45 % souffrent d'une maladie mentale quelconque, dont 10 % d'un trouble sévère comme la schizophrénie ou un trouble bipolaire. Toutefois, même si la désinstitutionnalisation a souvent été mise en cause pour expliquer l'augmentation du nombre de sansabri, cette thèse apparaît aujourd'hui incomplète». Alors complétons.

Si le nombre d'exilés de l'intérieur va croissant depuis quelque temps, c'est qu'à la faveur de ce bazar baptisé *désinstitutionnalisation*, soit en vérité la mise à la porte par les hôpitaux des «troubles mentaux», on a constaté que la revitalisation des centres-villes s'était traduite par une mise à la porte, après coup, des logements à prix modique de ces personnes qui souffrent d'avoir des nœuds dans la tête.

Et alors? Dans leur longue étude, les trois auteurs cités signalent que «le seul fait de ne pas avoir de domicile fixe représente un facteur de risque important pour la santé mentale. L'existence précaire, le manque de sécurité sont à la source d'un stress quotidien et engendrent un état d'épuisement émotif et de détresse psychologique». Bien. Maintenant allons au front, allons à l'Accueil Bonneau comme à la Old Brewery.

Pour Claude Iadelucca, directeur de la Old Brewery, qu'il y ait 10 000 ou 15 000 itinérants, qu'il y ait plus de schizophrènes que de paranoïaques ou inversement, qu'il n'y ait pas assez de ceci et plus de cela, ce n'est au fond qu'une question de sémantique. Car au front il y a urgence... ils font constamment dans l'urgence. Ils voient et vont au plus pressé. Ils ne font pas dans le détail. Au front, le quotidien se compose avec

vogue la galère ou, si on préfère, toujours les dégâts! Avant, le problème de l'itinérant type, si on peut dire, c'était l'alcool. Lorsque, le soir, il passait la porte de la Old Brewery ou autres lieux du genre, le permanent ou la personne de garde, c'est le cas de le dire, le sentait. Alors on lui ordonnait de poser la veste et le reste, de prendre une douche. On lui donnait une soupe, si soupe il était en mesure de consommer. Bref, avec l'alcool ou plutôt face à l'alcool, on avait développé une panoplie d'interventions qui, vaillamment, avait son effet.

Aujourd'hui, la situation est tout autre. Elle est très complexe. Tellement qu'elle donne en fait le vertige. Car aujourd'hui, les itinérants qui se pointent à l'Accueil Bonneau ou ailleurs présentent au permanent, façon de parler, des pathologies autrement plus mystérieuses que l'alcool. Des pathologies, a constaté M. Iadelucca, beaucoup plus lourdes aujourd'hui qu'il y a un an.

N'étant pas formé aux méandres inhérents aux nœuds dans la tête, le permanent est totalement désarmé. C'est toujours: est-ce que la personne qui est en face de moi est une «schizo»? Si tel est le cas, a-t-elle pris ses médicaments? Et si elle a pris des médicaments, est-ce qu'elle a consommé ses médicaments ou bien des médicaments prévus pour une autre maladie et qu'elle a acquis à la faveur d'un troc avec un autre itinérant? Il faut le savoir, dans le monde de l'itinérance, dans ce monde où le mal dans la tête est plus présent que jamais, l'échange de la pilule jaune contre la pilule bleue ou sombre est rentré dans les mœurs des exilés de l'intérieur.

Ce faisant, et ainsi que l'a remarqué René Charest, responsable du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), les personnes qui travaillent dans ces centres d'accueil sont de plus en plus stressées. Le manque de support institutionnel est si criant, a-t-il constaté, et toute la génération qui travaille depuis dix à quinze ans à l'Accueil Bonneau et ailleurs est si fatiguée que «c'en est très inquiétant».

S'il fallait résumer en un mot tous les qualificatifs employés par Claude Iadelucca et René Charest au lendemain de l'explosion, alors peut-être bien que «dégoutés» serait approprié.

MÉTÉO
Montréal Nuageux. Probabilités d'averses. Max: 24 Min: 13
Québec Enssoleillé avec passages nuageux. Max: 25 Min: 11
Détails, page B 7

INDEX
Agenda B 8 Le monde B 5
Annonces B 6 Les sports B 7
Avis publics B 6 Montréal A 3
Culture B 9 Mots croisés B 6
Économie B 2 Politique A 6
Éditorial A 8 Télévision B 8
www.ledevoir.com

ÉCONOMIE

Le dollar atteint son plus faible niveau de clôture, page B 4



MONTRÉAL

Bourque a accordé un traitement de faveur à une conseillère, page A 2

POLITIQUE

La Déclaration de Calgary est «morte», dit Bouchard, page A 6



Une explosion de solidarité



JACQUES NADEAU / LE DEVOIR

LA VIE continue! Quelques heures après la tragédie de l'Accueil Bonneau qui a coûté la vie à trois personnes, le dîner était servi à la Résidence du Vieux-Port, l'un des organismes prenant le relais de la soupe populaire jusqu'à ce qu'on lui trouve une adresse temporaire. Dès samedi, et sous le toit du Marché Bonsecours, ce souhait deviendra réalité, alors qu'une installation de fortune permettra à l'Accueil Bonneau de revivre et servir jusqu'à 160 repas à l'heure. Des commerçants ne sont pas chauds à l'idée, seule ombre à l'extraordinaire élan de solidarité auquel on a assisté dans les heures suivant la tragédie. Nos informations, page A 3.

HORS-JEU

Le stade des préliminaires

Les Anglais ont une façon succulente de dire les choses. Peut-être pas de les faire, ainsi que le montrait un récent sondage ultra-commenté selon lequel les messieurs de l'île préfèrent dans une écrasante majorité regarder un match de la Coupe du monde plutôt que d'honorer «la femme de leur vie», mais de les dire, ça, on ne pourra jamais leur reprocher de ne pas faire preuve d'originalité.

Ainsi le magazine de football *FourFourTwo*, dans son édition de juin, déclarait-il: «Si le football était du sexe, le Brésil serait un orgasme multiple.» Pour l'heure, et en attendant le grand séisme à répétition qui viendra peut-être, disons qu'on en est resté au stade des préliminaires. Qui, contrairement à ce qu'on pourrait penser, n'est PAS l'un des neuf amphithéâtres de France où se jouera, au cours du prochain mois, l'avenir de la planète.

Edson Arantes do Nascimento, dit Pelé, avait bien analysé la situation: l'équipe brésilienne montre «de belles individualités», mais il reste à voir si celles-ci pourront produire du grand jeu collectif. Cette courte victoire de 2-1 sur l'Écosse n'a pas prouvé grand-chose, sinon que, pris isolément, les joueurs de la *Seleção auriverde* sont de formidables machines, et que les matchs d'ouverture de la Coupe, où tout le monde joue un peu sur

les talons, fournissent souvent des spectacles moyens. Au Brésil, en tout cas, où les attentes sont plus démesurées que celles des Montréalais pour le Canadien (si cela est possible), et où «seul Dieu est au-dessus de l'équipe nationale», pour reprendre l'expression de Roberto Carlos, on a dû rester sur sa faim.

Quant aux Écossais, à part une poussée en deuxième moitié de première demie, ils ont certainement constaté qu'il est difficile de marquer, et même de faire quoi que ce soit, quand on ne touche pas au ballon, un vieil enseignement de Démocrite.

Et s'ils n'y ont guère touché, ils peuvent en imputer le blâme à Ronaldo, à Bebeto, à Leonardo, à Rivaldo et à Denilson, entre autres. Ce dernier, inséré en fin de match, a montré que, du haut de ses 20 ans, il a un bien joli avenir pour le reste de ses jours. Financièrement, en tout cas, il ne devrait pas y avoir trop de problèmes: récemment, le club espagnol Real Betis a versé 53 millions de beaux dollars (canadiens, mais quand même) à l'équipe de São Paulo pour obtenir ses services et a inclus dans son contrat une clause de rachat de 612 millions.

Le pied gauche de Denilson est quant à lui assuré pour



Jean Dion

VOIR PAGE A 10: PRÉLIMINAIRES

Québec et les médecins s'entendent

L'offre sera soumise demain à l'approbation des délégués de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Québec et les médecins généralistes ont conclu mardi soir une entente de principe pour un an, mais les moyens de pression sont maintenus tant que les délégués de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) n'auront pas donné leur feu vert à cet accord lors d'un conseil général demain à Montréal.

En effet, les cabinets, les cliniques médicales et les CLSC resteront fermés aujourd'hui et demain, tel que prévu, malgré la conclusion de cet accord «interiminaire». Hier, la FMOQ a fait savoir qu'elle laisserait aux 125 délégués de toutes les régions du Québec le soin d'accepter ou non officiellement l'offre gouvernementale.

Selon nos informations, la proposition faite par Québec aurait été bien accueillie par les dirigeants de la FMOQ, mais le président, le Dr Renald Dutil, a refusé de dire hier s'il ferait une recommandation aux délégués de la FMOQ, et laquelle. Dans le contexte actuel, il serait fort étonnant que l'assemblée des délégués rejette cette offre, qualifiée de «finale» par Québec.

Les détails du projet d'entente et la décision des délégués ne seront dévoilés qu'au terme de la réunion de demain, qui se déroulera entièrement à huis clos.

VOIR PAGE A 10: MÉDECINS

La CUM a le feu vert pour geler le rôle d'évaluation

Pas de hausses de taxes majeures en vue pour les Montréalais

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Les contribuables montréalais semblent assurés de ne pas subir de hausses de taxes foncières et scolaires fulgurantes l'an prochain. Québec donne le pouvoir à la Communauté urbaine de Montréal (CUM) de geler le rôle d'évaluation pour éviter un transfert du fardeau fiscal du secteur commercial sur le dos des propriétaires résidentiels.

À sa sortie hier de la réunion du conseil des ministres, le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, a annoncé que l'Assemblée nationale allait «habiliter sur le plan législatif la CUM pour qu'elle choisisse entre un gel du rôle ou le dépôt de celui-ci avec des mesures d'atténuation». Le comité exécutif de la CUM doit se prononcer dès aujourd'hui sur le plan proposé.

Le maire de Montréal, Pierre Bourque, a accueilli avec soulagement la décision gouvernementale. «C'est un cadeau extraordinaire. On n'a plus d'épine au pied. Je vais proposer le gel, ce que l'on souhaite tous à la CUM», a-t-il affirmé au Devoir en début de soirée.

La critique libérale dans les dossiers montréalais, Liza Frulla, a dénoncé le choix du ministre Trudel. «Au lieu de prendre ses responsabilités, il laisse l'odieux de trancher à la CUM», a commenté la députée pour qui le gel est «la dernière solution acceptable».

«Nous sommes là pour fournir les outils pour bien gérer. On n'est pas pour se substituer aux autorités locales», a indiqué Rémy Trudel, qui est également critiqué pour sa lenteur de réaction alors qu'il connaissait depuis plus de deux ans l'ampleur du problème.

VOIR PAGE A 10: CUM

Festival Présence autochtone

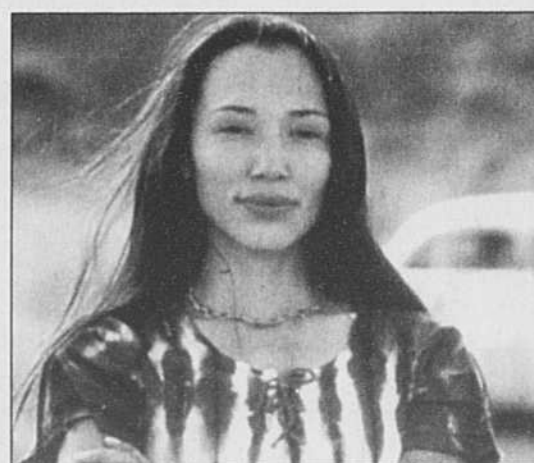
Une première fiction purement autochtone

Ce soir, Présence autochtone, le festival consacré aux cultures des Premières Nations qui roulera à Montréal jusqu'au 22 juin, ouvre le bal rouge avec *Smoke Signals* de Chris Eyre, premier film écrit, tourné, produit et joué par des Amérindiens, dont le festival assure la première canadienne.

un esprit, une démarche intérieure.

C'est la première fois que le rendez-vous autochtone, qui démarre sa huitième édition, s'offre un tel lancement et peut le faire avec une fiction authentiquement amérindienne. Ce soir, au Quartier Latin, à 19h30, un aîné inuk va faire un discours; un groupe autochtone de Kahnawake, The Keepers of the Eastern Door, accompagnera un tambour le comédien Gary Farmer venu présenter *Smoke Signals*. Le film nous arrive dans la foulée du prix du public qu'il a récolté au dernier festival de Sundance.

Il y a Amérindien et Amérindien. Les membres de l'équipe appartiennent à des cultures, des



Irène Bédard, l'une des vedettes du film *Smoke Signals* de Gary Farmer.

VOIR PAGE A 10: FICTION

• MONTRÉAL •

Chicane sur un nouveau trajet d'autobus

La STL défie les élus de Saint-Laurent

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

En dépit de la vive opposition du conseil municipal de Saint-Laurent, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) supporte toujours la démarche de la Société de transport de Laval (STL), qui veut instaurer une nouvelle desserte à destination du métro Côte-Vertu.

La p.-d.g. de l'Agence, Florence Junca-Adenot, s'est dite «décue» de la décision des élus de Saint-Laurent, qui ont modifié mardi soir le règlement local sur la sécurité routière dans le but d'interdire la circulation des autobus de la STL dans les rues de Saint-Laurent. «Dans la vie, il faut que chacun donne un peu pour recevoir un peu», a commenté Mme Junca-Adenot, faisant part de son intention de poursuivre les discussions avec le maire de Saint-Laurent, Bernard Paquet.

Mais ce dernier a été on ne peut plus clair mardi soir, lors de la séance du conseil municipal. «Il n'y a pas de compromis là-dessus. C'est fini», a-t-il tranché. Des conseillers de Saint-Laurent ont même proposé d'organiser des manifestations, voire de créer des «barrages humains» si les autobus de la STL viennent éventuellement jusqu'à la station de métro Côte-Vertu.

Mais pour l'AMT, la liaison ouest de Laval/métro Côte-Vertu demeure une priorité. Les résidents de Laval travaillant à Saint-Laurent y gagneraient «de 15 à 20 minutes» à l'aller comme au retour. À l'heure actuelle, 28 des 32 circuits de la STL convergent vers la station Henri-Bourassa, plus à l'est. La nouvelle desserte —

deux circuits — représente 120 mouvements quotidiens dans le secteur du métro. Le maire Paquet estime que la sécurité et la quiétude des citoyens sera menacée, étant donné que les véhicules emprunteront des rues résidentielles.

Mme Junca-Adenot a rappelé hier que la desserte vers l'ouest répond à deux besoins. D'abord, la demande est là (2000 usagers potentiels). Ensuite, Saint-Laurent souhaite une diminution de la circulation des autobus à la station Henri-Bourassa, d'où la proposition d'une desserte à destination de Côte-Vertu.

«C'est un excellent service pour la clientèle, a résumé la p.-d.g. de l'AMT. Ça permet de renforcer l'utilisation du métro [Côte-Vertu], ça enlève des voitures de la route, ce qui est aussi une demande de la ville. Ça enlève des circuits d'autobus sur Henri-Bourassa et sur Grenet.»

Pistes de solution

Mme Junca-Adenot tentera d'amaudoyer le maire Paquet au cours des prochains jours. Elle est même prête à devancer d'un an la mise en place d'une desserte en direction des usines Canadair et Bombardier, dans le parc industriel de Saint-Laurent, ou à autoriser des voies réservées sur l'autoroute 15 entre Laval et Saint-Laurent. «Je cherche toujours des solutions négociées», a-t-elle dit.

Autre option, c'est de recourir aux tribunaux. En vertu de la loi, l'Agence a en effet compétence sur le transport métropolitain et pourrait faire invalider le règlement adopté par le conseil de Saint-Laurent.

Bourque a payé secrètement une secrétaire à une conseillère

Le traitement de faveur accordé à Michelle Daines visait à s'assurer sa fidélité à Vision Montréal

L'administration de Vision Montréal continue de se placer dans des situations périlleuses politiquement. L'adhésion de la conseillère municipale Michelle Daines à Vision Montréal a été maintenue artificiellement pendant deux ans grâce à un traitement de faveur totalisant quelque 7000 \$.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le maire Pierre Bourque s'est assuré la fidélité d'un membre de son parti Vision Montréal en lui payant secrètement, à même les fonds publics, les services à temps partiel d'une secrétaire.

«Il y a deux ans, j'ai approché le maire Bourque pour exprimer mon insatisfaction face à mon poste de conseillère municipale. Je trouvais plutôt que c'était du travail de secrétariat et de réceptionniste. Et comme il n'y avait aucun avenir à Vision Montréal, je voulais démissionner [...] On a négocié et il m'a accordé une secrétaire», a raconté au Devoir et à Télévision Quatre Saisons la conseillère municipale Michelle Daines.

Embarrassée par la révélation de Mme Daines, qui a bénéficié de ce privilège et qui se l'est vu retiré au moment où elle a remis sa démission le mois dernier, l'administration Bourque reconnaît avoir commis une faute politique.

«Oui, c'est probablement une erreur», a déclaré hier Christiane Thérberge, la chef de cabinet du maire, dépêchée vraisemblablement pour faire écran. Intercepté à son entrée à la réunion hebdomadaire du comité exécutif, le maire Bourque s'est d'abord refusé à formuler quelque commentaire que ce soit. Puis, il a laissé tomber qu'«il y a toujours des exceptions dans la vie».

Cette situation pour le moins gênante à moins de cinq mois des élections risque d'ajouter à l'image de probité défectueuse de l'administration Bourque. «Ce n'est absolument pas courant. C'est une exception. Je ne pense pas qu'on puisse parler de deux classes de conseillers», s'est défendue la chef

de cabinet. [...] La secrétaire a aidé la conseillère dans ses cas de quartier. Elle n'a pas fait de travail partisan pour Vision Montréal comme tel.»

Le conseiller indépendant André Lavallée, qui se retire de la politique, a dénoncé avec virulence ce passe-droit. «Pierre Bourque s'est fait toute une réputation autour du financement illégal des activités politiques. Je pense qu'on a là une autre forme de financement illégal, soit l'utilisation de fonds des contribuables. Au minimum, Vision Montréal devrait être obligé de rembourser les deux années de salaire. Il y a des questions à poser au Vérificateur de la Ville, au Directeur général des élections et au ministre des Affaires municipales. C'est un comportement inacceptable», a accusé M. Lavallée.

Traitement de faveur

Alors que les élus, qui ne siègent ni au comité exécutif ni à titre de conseiller associé, n'ont aucun personnel à leur service, Mme Daines a été avantagée. Christiane Thérberge dit ne pas avoir réfléchi à savoir s'il s'agit d'une rémunération indirecte et supplémentaire à Mme Daines. Chose certaine, le travail deux jours par semaine de la secrétaire a représenté pendant deux ans environ 7000 \$, selon Mme Thérberge.

Michelle Daines soutient de son côté qu'elle «méritait plus qu'un simple poste de conseillère» compte tenu de ses compétences professionnelles dans le monde des affaires. «J'ai été très discrète pendant ces deux années là parce que je ne voulais pas nuire à mes citoyens. Dès que j'ai démissionné, on a puni le secteur Étienne-Desmarceaux en enlevant ce service-là», a-t-elle expliqué.

Mme Daines a reçu ce traitement de faveur alors qu'il y avait un vent de congédiement et de démissions à Vision Montréal au début de l'année 1997. Le maire Bourque était sous enquête à l'époque par le Directeur général des élections pour de présumées manœuvres de financement illégal de Vision Montréal. Il avait montré la porte à Pierre Goyer et Sammy Forcillo, qui a gagné devant les tribunaux de demeurer au comité exécutif. Dans ce mouvement de brasse-camarade, d'autres élus avaient décidé de claquer la porte.

Commission Poitras

Letendre souhaite l'examen du dossier Lemieux

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Au moment de clore son témoignage, hier, devant la commission d'enquête Poitras, l'inspecteur-chef Jacques Letendre de la Sûreté du Québec a demandé aux commissaires de se pencher sur le dossier Fortin-Déry-Lemieux, plus couramment désigné sous le nom de dossier Lemieux.

«Vous avez entendu énormément de choses relativement aux difficultés rencontrées dans le dossier Matticks. Il y a un autre dossier qui a eu des impacts énormes à l'intérieur du bureau [des enquêtes internes] et s'est traduit en plainte disciplinaire et en une enquête faite par des enquêteurs d'un autre service», a soutenu le témoin Letendre.

«Ça n'allait vraiment pas bien dans la boîte parce qu'il y aurait eu ingérence, interférence dans une enquête», a-t-il poursuivi.

M. Letendre a d'ailleurs indiqué avoir saisi de cette «situation grave» son supérieur, le directeur général adjoint Georges Boillard, afin de le convaincre de l'urgence de retirer du service des affaires internes l'inspecteur Jean Thibault, adjoint de M. Letendre.

Celui-ci croit que les agissements de M. Thibault dans ce dossier auraient compliqué la tâche de l'enquêteur interne chargé du dossier Lemieux, mis la bisbille entre deux procureurs de la couronne chargés d'étudier le bien-fondé de porter ou non des accusations contre les policiers de la SQ de la région de Québec, les officiers Gilles Lemieux et Michel Déry ainsi que le policier Eugène Fortin.

Selon les informations recueillies jusqu'ici, en novembre 1996, le policier Gilles Lemieux, qui travaillait au crime contre la personne, était au volant d'une automobile de la SQ quand il a été impliqué dans un accident sur l'autoroute 40 à Neuville, près de Québec. Le policier Eugène Fortin l'accompagnait.

M. Fortin et Lemieux venaient de consommer de l'alcool en compagnie de Michel Déry, directeur des enquêtes criminelles au bureau de la SQ à Québec.

Le policier Fortin a été accusé de tentative d'entrave à la justice et d'entrave au travail de deux policiers lors du prélèvement d'échantillons de sang de Lemieux.

Pour sa part, le policier Lemieux a été accusé de conduite dangereuse et de conduite avec facultés affaiblies.

En outre, des plaintes disciplinaires ont été portées contre les policiers, Fortin et Lemieux et ils ont été suspendus provisoirement pour la durée de l'enquête tout en touchant leur plein salaire.

Quant à l'inspecteur Déry, il a été affecté à des tâches administratives.

À ce jour, les trois policiers en question ont pris leur retraite. M. Fortin l'a fait le 14 mai 1997, M. Déry en juillet 1997 et M. Lemieux en mars 98.

Relativement aux accusations criminelles, M. Fortin attend son procès et M. Lemieux sa sentence.

EN BREF

Ça ne s'arrange pas pour les Expos

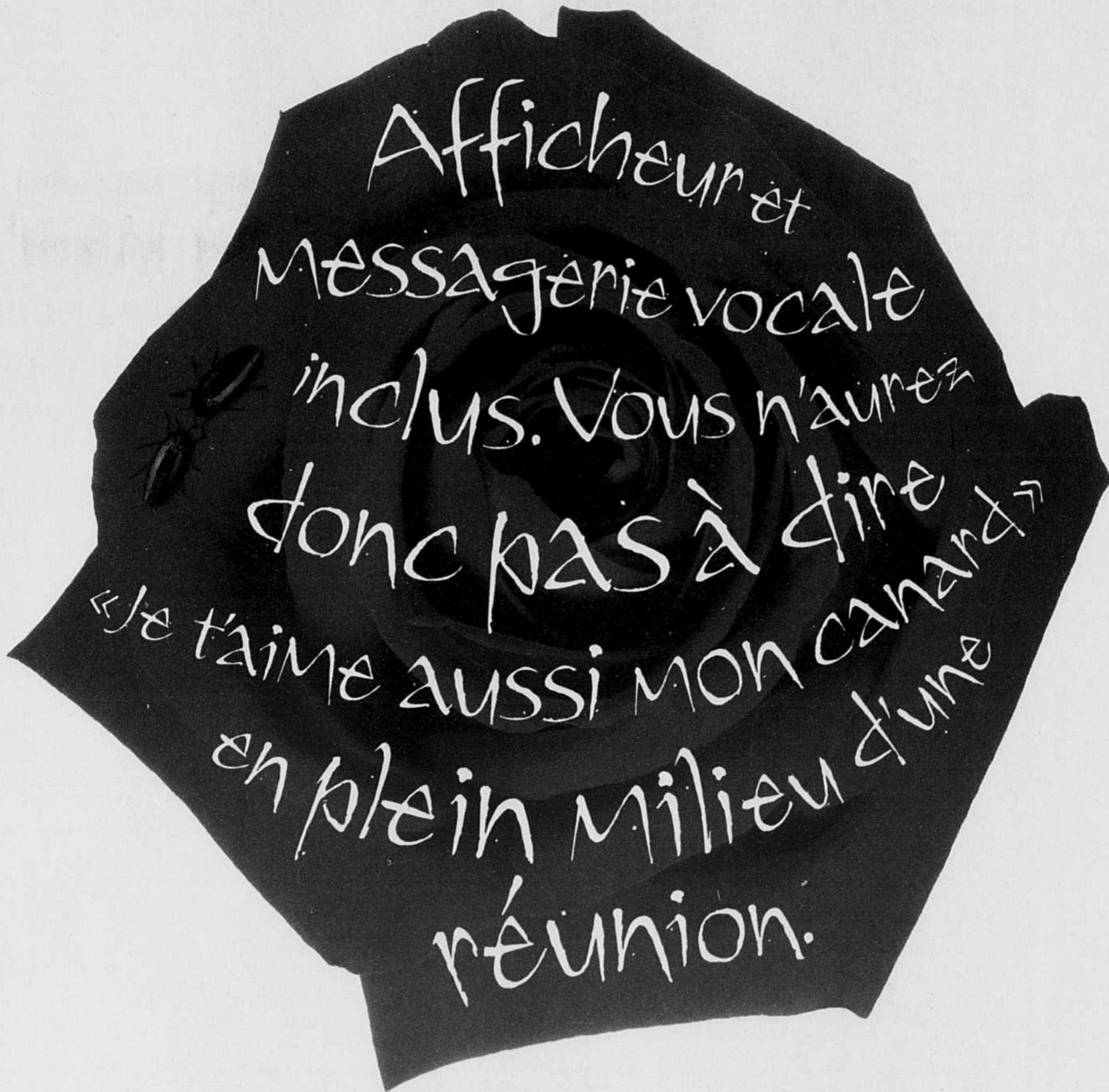
(Le Devoir) — Décidément, le projet de construction d'un stade au centre-ville est loin de susciter des passions chez les Québécois. Selon un sondage Angus Reid réalisé pour le compte de Radio-Canada, 62 % des 1000 personnes interrogées ne croient pas qu'un nouveau stade attirerait plus de partisans qu'au Stade olympique. Un peu plus de la moitié, 56 %, pensent que l'équipe déménagera si un nouvel amphithéâtre n'est pas construit. Si Claude Brochu veut un nouveau stade, il devra le construire sans l'aide des gouvernements, estiment les répondants. 79 % d'entre eux pensent que le gouvernement ne devrait rien faire pour en assurer la construction. D'ailleurs, 71 % sont d'avis qu'il n'est pas le rôle du gouvernement d'intervenir dans le sport professionnel et 60 % pensent que les gouvernements ne doivent pas subventionner ou alléger le fardeau fiscal des équipes de sport professionnel, comme cela se fait aux États-Unis.

Alerte à la bombe

(PC) — L'appel à la bombe qui a nécessité une fermeture de l'autoroute métropolitaine à Montréal, hier, en pleine heure de pointe, semble avoir été l'oeuvre d'un mauvais plaisantin. Les artificiers de la Sûreté du Québec et de la police de la Communauté urbaine de Montréal n'ont trouvé aucun colis suspect. L'autoroute a été fermée à toute circulation automobile dans ce secteur entre 17h et 19h, provoquant une congestion monstre.

clearnet
scp

le futur est simple



- Notre appareil ne coûte que 149,99 \$. C'est un Sony. Et il est bimode.
- Le fait d'être bimode permet de couvrir plus de 90 % de la population canadienne.
- Votre temps d'antenne inclus peut être utilisé en tout temps, pour tout appel, n'importe où au Canada.
- Il y a une garantie de satisfaction de 30 jours sur le téléphone et aucun contrat à signer.
- Chacun de nos forfaits très abordables comprend les appels locaux gratuits le jour de votre fête.

20 \$ par mois, inclus 100 minutes en tout temps, facturées à la seconde, ainsi que la messagerie vocale et l'afficheur.

30 \$ par mois, inclus les fins de semaine illimitées et 100 minutes en tout temps, facturées à la seconde, ainsi que la messagerie vocale et l'afficheur.

Forfaits affaires incluant plus de temps d'antenne et fins de semaine illimitées également offerts.

Pour obtenir un exemplaire gratuit de «Passer au sans fil. Votre guide d'achat SCP numérique», appelez le 1 888 CLEARNET (1 888 253-2763) ou visitez notre site au www.clearnet.com pour obtenir plus de détails.

Le SCP Clearnet est disponible à la boutique Clearnet située au 950, rue Sainte-Catherine Ouest à Montréal et chez les marchands participants suivants :



LE DEVOIR

MONTREAL

L'Accueil Bonneau au Marché Bonsecours

La présence des «démunis» dérange des commerçants

■ «La ville de Montréal appartient à tout le monde», répond le maire Bourque

■ Une troisième victime trouvée sous les décombres de l'Accueil Bonneau

Quelques heures à peine après la destruction de l'Accueil Bonneau, qui a coûté la vie à trois personnes, on s'affairait à planifier la réorganisation de la soupe populaire. Dès samedi, l'Accueil Bonneau revivra sous le toit du Marché Bonsecours, ce qui heurte la sensibilité et les visées d'affaires de quelques commerçants de l'endroit.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Une ombre se profile sur la belle solidarité qui a teinté la tragédie de l'Accueil Bonneau: des commerçants du Marché Bonsecours, craignant que la présence d'itinérants ne décourage les visiteurs de courir les boutiques, rechignent contre la décision de la Ville de localiser temporairement la soupe populaire à quelques enjambées de l'espace alloué aux commerces d'art.

En fin de journée hier, des commerçants se sont entretenus avec le maire Pierre Bourque pour partager leurs appréhensions. Ils craignent de la présence de «démunis» au Marché Bonsecours, lieu occupé par une quinzaine de boutiques à vocation artistique, ne décourage les visiteurs et ait des conséquences sur l'affluence et le volume de ventes. «Les avoir dans la rue, c'est une chose, mais sur notre perron, c'en est une autre», affirmait hier ce commerçant, sous le couvert de l'anonymat. Ils expliquent ne pas en avoir contre l'œuvre de l'Accueil Bonneau mais plutôt contre le choix de relocalisation à quelques pas de leurs propres commerces. «Nous serions prêts à payer pour leur installer des chapiteaux juste en face, ou aider à réorganiser des bâtiments désaffectés dans le secteur», explique cet autre. Mais ici, ça va nous nuire.

Écoutant leurs récriminations, le maire Bourque a proposé d'accélérer le processus de reconstruction, établissant à l'hiver la date limite pour quitter cet abri temporaire. «La ville de Montréal appartient à tout le monde», a affirmé le maire à l'issue de cet entretien. C'est un endroit touristique, commercial, et c'est un endroit pour la population aussi. Il semblerait qu'une menace d'injonction, proferée par ces mêmes commerçants à l'endroit de la Ville, soit tombée à la suite de cet entretien, mais il a été impossible de confirmer cette information hier.

Outre cette note discordante, la ruche bourdonnait à nouveau hier dans le Vieux-Montréal, la majorité des énergies étant dirigées vers la réorganisation des services et la compréhension de la tragédie. L'enquête du coroner Cyrill Delage clarifiera les causes du sinistre, la direction de Gaz Métropolitain et le sous-traitant Sciage Saint-Léonard se renvoyant actuellement la balle quant à leur responsabilité respective dans la tragédie. Tous deux estiment avoir suivi à la lettre les directives usuelles.

Le bâtiment de l'Accueil Bonneau, dont la façade a été littéralement pulvérisée, sera démolie entièrement ou partiellement, on ne sait encore.

«Il y a encore des détails techniques, les assureurs sont impliqués, les experts en sinistres, la Ville de Montréal. On attend donc des nouvelles plus précises là-dessus mais

notre espoir est d'être relocalisés le plus rapidement possible et de repartir avec un local permanent», a expliqué hier Jacinthe Bouchard, présidente du conseil d'administration de l'Accueil Bonneau, insistant sur l'importance de demeurer dans le secteur où est ancré l'organisme depuis 121 ans.

Aux activités du Service des incendies de la Ville de Montréal, encore affairé hier à nettoyer les lieux jonchés de débris, s'ajoutait la première phase de reconstruction de l'Accueil Bonneau, qu'on a donc choisi de relocaliser temporairement à quelques pas du 427, rue de la Commune Est, au Marché Bonsecours. Des dizaines de cols bleus de la Ville de Montréal avaient été dépêchés au rez-de-chaussée du vaste bâtiment, avec le mandat de tout mettre en œuvre pour accueillir les démunis dès samedi, pour le dîner. Une cuisine temporaire et une vaste salle à manger de fortune permettront le service de 160 repas à l'heure, le rythme habituel de l'Accueil Bonneau. Le service social, sis rue Saint-Paul, à l'arrière du bâtiment détruit, poursuit ses activités et continue de pourvoir un soutien social aux itinérants qui en ont besoin.

Encore ébranlées par l'anéantissement de l'Accueil Bonneau, les têtes dirigeantes de l'organisme de bienfaisance lançaient un appel à la population hier, orientant les priorités autour de quatre besoins essentiels: les denrées périssables et non périssables, les vêtements et les dons en argent (voir encadré ci-après).

Aux 50 000 \$ promis mardi par le premier ministre Lucien Bouchard, lors d'un bref passage sur les lieux de la tragédie, se sont ajoutés hier 50 000 nouveaux dollars, une aide d'urgence promise cette fois par le ministre fédéral du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew. Jean Charest, nouveau chef du Parti libéral, a été généreux de son temps hier après-midi, passant dans le Vieux-Montréal pour distribuer sourires, poignées de main et mots d'encouragement.

Le bilan s'alourdit

La directrice générale de l'Accueil Bonneau, sœur Nicole Fournier, a salué le mouvement de solidarité des citoyens et organismes ayant offert leur soutien au cours des dernières heures. «Au nom de la grande famille de l'Accueil Bonneau, nous sommes très touchés de tout ce support qui nous vient de la communauté qui nous permet de regarder l'avenir avec sérénité et penser pouvoir reconstruire très bientôt», a-t-elle affirmé, soulignant également la tristesse de la communauté devant la perte de trois membres de la «famille» de l'Accueil Bonneau.

Le bilan des personnes décédées s'est en effet alourdi avec la découverte, dans la nuit de mardi à mercredi, d'une troisième victime, coincée sous les débris. Il s'agit de Céline Corriveau, 44 ans, mère de famille et bénévole de l'Accueil Bonneau. Sœur Claire Ménard, 77 ans, et Marie Lavallée, une bénévole âgée de 65 ans, ont aussi perdu la vie lors de la déflagration. Six personnes étaient encore hospitalisées hier. L'état de trois d'entre elles nécessitant une surveillance aux soins intensifs. La vie d'aucun de ces blessés n'est toutefois en danger. Les funérailles seront célébrées à la Basilique Notre-Dame, demain à 11h, par le cardinal Jean-Claude Turcotte.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Une troisième victime a été retirée hier sous les débris de l'Accueil Bonneau, qui a été complètement éventré.

«Des cœurs qui battent, ça ne s'écroule pas avec une explosion»

La famille de l'Accueil Bonneau en a vu d'autres

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

«L'Accueil Bonneau, ce n'est pas un bâtiment, ce sont des gens, des cœurs qui battent pour les exclus. Et ça, ça ne peut pas mourir, ça ne peut pas s'écrouler avec une explosion au gaz.»

Pierre Anthian dirige la destinée de la chorale de l'Accueil Bonneau, ces voix du cœur qui ont abondamment fait parler d'elles et que la France entendra sous peu. Quelques heures après la tragédie qui a anéanti le centre névralgique de l'Accueil Bonneau, cette soupe populaire où des centaines de repas sont servis aux plus démunis d'entre les démunis, quelques âmes rôdaient rue de la Commune. «Pour voir, mais surtout pour se parler, se reconforter, parce qu'un événement comme celui-là nous touche toute la gang et tous en même temps», affirme Claude Lacroix, un habitué de la famille et l'un des membres de la chorale.

Vingt-quatre heures n'étaient pas passées que déjà cette solidarité — devenue un trait de caractère des Québécois — avait des répercussions visibles dans le Vieux-Montréal, secteur où des centres de jour familiers avec la clientèle itinérante avaient pris le relais de l'Accueil Bonneau. A la Résidence du Vieux-Port, affiliée à la Maison du père, on faisait la file hier matin en prévision de l'heure du dîner. «Non, non, ce n'est pas chauffé au gaz ici, n'ayez pas d'inquiétude!», lançait cette bénévole à la blague, répondant au sourire coquin d'un des usagers.

Assis aux tables, devant des plats de pâtes fumants, quelques dizaines de ces habitués de l'Accueil Bonneau, venus retrouver non seulement un repas chaud mais aussi, et surtout, des visages familiers, copains de

la rue, bénévoles et employés, travailleurs sociaux prêts à entendre du plus petit tracas aux inquiétudes les plus troublantes.

«Ces gens-là en ont vu d'autres, il ne faut pas l'oublier», explique René Charest, coordonnateur au RAPSIM (Réseau d'aide pour personnes seules et itinérantes de Montréal). Ils ont peut-être une certaine immunité à certains événements que nous n'avons pas.»

Pour les organismes travaillant autour du problème de l'itinérance — on estime qu'il y a 15 000 personnes sans domicile fixe à Montréal (sans adresse fixe pendant une période de plus de 60 jours), 1000 d'entre eux manifestant des problèmes multiples tels que toxicomanie, alcoolisme, santé mentale défaillante —, la priorité était donc non seulement d'offrir la nourriture mais aussi de rassurer les troupes, dérangées par l'explosion de la «maison familiale».

Derrière les tables, à la Maison du père et à la Mission Old Brewery (où près de 300 repas ont été servis hier), une trentaine de cadres du Casino de Montréal transformés pour la semaine en bénévoles. En arrêt d'activité forcé, depuis que les employés du Casino ont décidé d'entamer une grève, les cadres reliés au secteur de la restauration ont décidé de prêter main-forte, offrant bras, sourires et nourriture jusqu'à la fin de la semaine. En tout, on prévoit servir quelque 750 repas, à la Résidence du Vieux-Port et à la Old Brewery Mission, d'ici vendredi.

Prévenus qui par un ami au coin de la rue, qui à son passage au refuge en début de soirée, qui encore par la télévision et la radio, les itinérants se seront donc accommodés de ces généreuses et rapides solutions de rechange. Au restaurant Chez Clo, une centaine de petits déjeuners ont été servis hier. «Il y avait les œufs, le jambon, les fèves et les crêpes, mais aussi le fait

de se retrouver tous ensemble, c'était réconfortant», explique l'un des organisateurs de ce déjeuner improvisé, Michel Gailloux.

L'Accueil Bonneau, c'est un peu comme une ruche. Ce sont des gens, des abeilles qui travaillent tout le temps, affirme Pierre Anthian. Avec l'explosion, on a mis la ruche à nu, avec ses alvéoles où chacun vaque à ses tâches: la cuisine, la couture, le lavage, l'administration, ça travaille partout.» La ruche est donc amochée, mais un peu partout, ça bourdonne...

Où et quand acheminer des dons ?

Argent

Les dons en argent seront recueillis au Service social de l'Accueil Bonneau, en personne ou par la poste, à l'adresse suivante: 404, rue Saint-Paul Est, Montréal, H2Y 1H4. Le service est ouvert de 8h à 16h, du lundi au vendredi, et ceci pour une période indéterminée. Renseignements: (514) 845-6009.

Nourriture périssable

À compter de lundi, on pourra livrer des denrées directement à l'intérieur du Marché Bonsecours, à la même adresse, de 8h à 16h, du lundi au vendredi. Renseignements: (514) 843-3793.

Nourriture non périssable

Les denrées alimentaires non périssables seront acceptées à compter de demain, jeudi 11 juin, au Marché Bonsecours, au 325 rue de la Commune, de 8h à 16h, du lundi au vendredi. Renseignements: (514) 845-3906.

Vêtements

Les dons de vêtements sont acceptés à compter d'aujourd'hui. Les vêtements seront recueillis par la Société de Saint-Vincent-de-Paul, au 1930, rue Champlain (angle Ontario), de 8h30 à 16h30, du lundi au vendredi. Renseignements: (514) 526-5937.

Invité du festival Présence autochtone

J.-M.G. Le Clézio

J.-M.G. Le Clézio
Le rêve mexicain

Poisson d'or

Le Clézio
Mondo et autres histoires

LE CLÉZIO

J.-M.G. Le Clézio est un écrivain qui dénonce, qui combat, qui provoque.

Le magazine littéraire.

GALLIMARD



MULTI

Multi 1

1^{re} secondaire

Cahier

224 pages, 15,60 \$

Corrigé

(en préparation)

Multi 2

2^e secondaire

Cahier

232 pages, 15,60 \$

Corrigé

122 pages, 25,50 \$

Auteur

Michel David

Nouvelle terminologie du MÉQ

Multi 1 et Multi 2 sont des cahiers d'activités grammaticales, orthographiques et lexicales qui s'adresse aux élèves de première et deuxième secondaire. Il a pour objectif de les conduire à s'approprier les notions et la nouvelle approche prônées par la grammaire de la phrase et du texte. Comme il est possible de le constater, Multi 1 et Multi 2 reprennent à leur compte la démarche pédagogique favorisée par le programme d'études en incitant les élèves à observer, à identifier et à maîtriser des faits de langue.

Siège social :

GUÉRIN, éditeur ltée

4501, rue Drolet

Montréal (Québec) H2T 2G2

Téléphone : (514) 842-3481

Télocopieur : (514) 842-4923

Adresse Internet :

<http://www.guerin-editeur.qc.ca>

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Les évêques sont contre la refonte de l'aide sociale

(PC) — L'Assemblée des évêques du Québec demande que soit retiré le projet de loi 186 sur la refonte de l'aide sociale. Dans une lettre ouverte envoyée hier au premier ministre Lucien Bouchard, le président de l'assemblée, M^r Martin Veillette, somme le gouvernement de réparer les torts causés aux plus pauvres en renonçant à la méfiance comme attitude régissant les rapports entre l'État et les personnes assistées sociales. L'évêque de Trois-Rivières soutient qu'une partie du problème est reliée aux revenus trop faibles. Il rappelle que les progrès technologiques éliminent de plus en plus du marché du travail des forces actives, des personnes aptes au travail, pour qui ni le présent ni l'avenir n'offrent de débouchés. Selon M^r Veillette, le nouveau programme d'assistance-emploi, annoncé dans le projet de loi, évacue définitivement le droit à la sécurité du revenu. Il dénonce aussi le courant de pensée néolibéral qui amène la concentration de la richesse, l'accroissement des écarts de revenus et l'exclusion d'une fraction de la population.

Un troisième candidat à la direction du PC

Winnipeg (PC) — Le politicien manitobain Brian Pallister est devenu hier le troisième candidat dans la course à la direction du Parti conservateur fédéral. Agé de 43 ans, M. Pallister, qui a déjà travaillé au sein du cabinet du premier ministre manitobain Gary Filmon, se décrit comme un homme sans attaches, doté de solides références conservatrices. Hugh Segal, un stratège du PC, avait annoncé sa candidature mardi. John Long, un homme d'affaires ontarien, aspire aussi à présider les destinées du Parti conservateur. L'ex-premier ministre Joe Clark envisagerait lui aussi de solliciter l'investiture conservatrice. M. Pallister, ex-ministre des Services gouvernementaux, se situe à la droite de ses concurrents sur l'échiquier politique et espère susciter l'intérêt de ceux qui ont quitté les rangs conservateurs pour voter en faveur des réformistes. M. Pallister s'était présenté aux élections fédérales de 1997, qu'il avait perdues aux mains du réformiste Jake Hoepfner. Il entamait hier une tournée des provinces atlantiques, première étape d'un itinéraire qui le mènera à travers le pays, afin de recueillir des fonds pour sa campagne.

Assiduité: de nouvelles règles au Sénat

Ottawa (PC) — Le Sénat s'est donné de nouvelles règles pour encadrer la participation de ses membres aux travaux de la Chambre haute, un sujet dont il a beaucoup été question, plus tôt cette année, à l'occasion du tollé suscité par les absences répétées du sénateur Andrew Thompson, aujourd'hui retraits. Les sénateurs ont unanimement approuvé le rapport d'un comité qui majore les amendes et introduit de nouvelles mesures pour pénaliser les sénateurs délinquants, tout en assouplissant les exigences en matière d'assiduité. L'amende infligée à un sénateur absent d'une séance passe de 120 \$ à 250 \$, mais les sénateurs conservent le droit à une période de grâce de 21 séances avant l'imposition d'une amende. Les sénateurs doivent maintenant obtenir un certificat de maladie d'un médecin s'ils s'absentent plus de six jours pour des raisons médicales, et le certificat doit être renouvelé tous les trois mois. Les sénateurs obligés de s'absenter pour des activités découlant du mandat de la Chambre haute devront donner le motif de cette absence ainsi que la date et l'endroit où l'activité en question a eu lieu. Le public, qui paie les salaires des sénateurs — 64 400 \$ plus une allocation non imposable de 100 000 \$ — ne pourra avoir accès à cette information, mais les autres sénateurs pourront en prendre connaissance. Simultanément, le Sénat modifie ses règlements en matière d'assiduité afin que le temps consacré aux affaires du Sénat, comme un voyage à l'étranger en compagnie d'une délégation parlementaire, soit reconnu comme un motif d'absence justifiée.

20 000 signatures pour dénoncer le sort de l'École internationale de Laval

Le milieu reproche à Marois de n'avoir rien fait pour solutionner le problème du manque d'espace

L'École d'éducation internationale de Laval manquera d'espace l'automne prochain pour ses nouveaux élèves, et les solutions proposées jusqu'ici ont été rejetées. Les parents d'élèves et la direction de l'école reprochent à la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, son manque d'appui.

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

La ministre de l'Éducation, Pauline Marois, a reçu hier une pétition signée de plus de 20 000 noms lui demandant de trouver une solution au problème de localisation de l'École d'éducation internationale de Laval (EEIL) avant la prochaine rentrée. «La ministre s'est trainé les pieds, puis a refusé une suggestion qui avait pourtant été approuvée par toutes les parties impliquées et avait même la faveur de ses hauts fonctionnaires», disait hier Robert Gour, président du Conseil d'orientation de l'EEIL. Aujourd'hui, moins de trois semaines avant les vacances d'été, on ne sait toujours pas où iront nos élèves à l'automne.

Depuis l'ouverture de l'école, en 1995, ses élèves de première et de deuxième secondaire occupent, dans le quartier Pont-Viau, deux étages de l'école Alphonse-Desjardins, une école consacrée aux élèves handicapés ou souffrant de difficultés d'apprentissage. Les élèves de troisième secondaire, niveau qui s'est ajouté en septembre 1997, vont à Marcel-Vaillancourt, une école du quartier Laval-des-Rapides qu'ils partagent avec des élèves inscrits à des programmes réguliers de première et de deuxième secondaire. Pour la prochaine rentrée, avec l'ajout de la quatrième secondaire, le problème de l'espace se pose encore. «Et l'année suivante, la cinquième secondaire s'ajoutera», dit Claude Dansereau, membre du conseil d'orientation de l'école et porte-parole du comité de survie. On ne peut pas

se contenter de solutions provisoires d'année en année, qui obligeront chaque fois nos élèves à déménager», L'EEIL compte 680 élèves, et on prévoit qu'il y en aura plus de 800 dans deux ans.

En mars 1998, le Conseil provisoire de la future Commission scolaire de Laval et le Conseil des commissaires de la commission scolaire Chomedey de Laval ont soumis à la ministre de l'Éducation une première suggestion: loger tout le deuxième cycle (les troisième, quatrième et cinquième secondaires) de l'école internationale à l'école Marcel-Vaillancourt. Le 14 mai, la ministre Marois a signifié par lettre son refus en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'Instruction publique. L'article stipule qu'une école à vocation particulière ne peut pas être implantée si l'on déplace des enfants de leur école de quartier, à moins que tout le monde soit d'accord. La ministre soulignait à ce moment avoir reçu une pétition de 1700 signatures, aussi présentée à Serge Ménard, ministre de la Justice et député de Laval-des-Rapides, demandant de préserver l'école Marcel-Vaillancourt comme école de quartier. «On nous a dit que ce projet n'avait, au départ, aucune chance d'être accepté», dit Robert Gour. Mais pourquoi avoir tellement attendu avant de nous donner une réponse? Et pourquoi les hauts fonctionnaires de l'Éducation, au départ, se disaient-ils d'accord? Nous pensons plutôt que Mme Marois a cédé à des pressions de Serge Ménard.

Deuxième rejet

Après ce premier refus de la ministre, le comité de parents de la commission scolaire Chomedey de Laval a voté unanimement, le 27 mai, une résolution pour loger tous les élèves de l'EEIL, de la première à la cinquième secondaire, à l'école Western, dans le quartier Chomedey. Cette fois-ci le Conseil provisoire de la future Commission scolaire de Laval s'y est opposé. Raison donnée: on a déjà prévu de loger dans cette école d'autres élèves, notamment de Saint-Eustache, qui doivent être déplacés.

Le 1^{er} juin, à la suite entre autres des manifestations au bureau de comté de Serge Ménard, des membres du Conseil d'orientation de l'EEIL ont rencontré, sans pouvoir parler à la ministre, des représentants du ministère de l'Éducation et des membres de la députation de Laval, dont David Cliche, ministre responsable de la région. Ils se sont fait renvoyer à la Commission scolaire de Laval, à qui revient, dit-on, la responsabilité de trouver une solution. «Mme Marois aurait pourtant le pouvoir d'approuver la solution de l'école Western», dit Robert Gour. On comprend mal pourquoi elle nous renvoie maintenant aux commissions scolaires, après avoir rejeté une première solution approuvée, justement, par les commissions scolaires!

Les solutions que laissent entrevoir, pour l'instant, les commissions scolaires sont cependant loin d'emballer les gens de l'École internationale. Ainsi, Diane Latour-Gadbois, chef d'un des partis qui se présentent aux élections scolaires de dimanche prochain, proposait de loger les élèves de l'EEIL au centre Alpha, un local du boulevard Saint-Martin. «C'est un local qui demanderait entre trois millions et six millions de dollars en rénovations», dit Claude Dansereau.

Les 20 000 signatures au bas de la pétition ont été recueillies en l'espace de trois jours. «L'École internationale est un projet qui fonctionne, et un projet qui, c'est maintenant clair, a l'appui des citoyens», dit Claude Dansereau. Nous sommes ouverts, au départ, à bien des formules, mais les solutions que nous avons proposées jusqu'ici ont toutes été rejetées. Au ministère de l'Éducation, hier en fin de journée, on disait ne pas avoir connaissance de l'arrivée d'une telle pétition. «Mais ni la situation ni la loi n'ont changé», a déclaré Christiane Miville-Deschênes, attachée de presse de Pauline Marois. L'implantation d'une telle école ne doit pas contrevenir à l'article 239 et être approuvée par tous les comités de parents. La ministre n'a rien contre les écoles à vocation particulière en général, ni contre celle-ci en particulier! Mais c'est aux commissions scolaires d'arriver à des solutions qui conviennent à tout le monde dans leur milieu.

Un droit de retrait pour les bourses du millénaire

La demande étudiante laisse les sénateurs sceptiques

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Ouverts à une entente sur les bourses du millénaire, les sénateurs libéraux ne sont pas convaincus toutefois qu'un transfert de fonds au Québec soit la meilleure solution.

Faisant écho à la position du gouvernement du Québec et à celle d'une coalition des milieux de l'éducation, la Fédération étudiante universitaire du Québec a exigé hier un droit de retrait de la Fondation des bourses du millénaire avec pleine compensation financière.

Selon le président Nikolas Ducharme, la Fondation des bourses du millénaire est «incompatible» avec le régime de prêts-bourses du Québec. De plus, il empiète sur un champ de compétence provinciale, créera des doubléments et entraînera des coûts administratifs superflus.

«On aurait pu reconnaître que notre régime est distinct», a souligné à regret M. Ducharme devant le comité sénatorial des Finances. Pour lui, la solution est simple: le gouvernement n'a qu'à s'inspirer du droit de retrait consenti en 1964 par le premier ministre Lester B. Pearson dans le cadre du régime de prêts fédéral.

Ce retrait permettrait de récupérer entre 25 à 33 millions de dollars et de réinvestir cette somme dans l'ensei-

gnement postsecondaire et le système de prêts-bourses. L'espoir, c'est de faire baisser le plafond d'endettement des étudiants de 11 000 \$ à 9000 \$, a-t-il dit.

Les sénateurs conservateurs Jean-Claude Rivest, Thérèse Lavoie-Roux et Roch Bolduc se sont montrés sensibles aux préoccupations des étudiants, mais ont émis quelques réserves. «Le retrait serait la solution idéale», a reconnu M. Bolduc, mais il faut être réaliste. On peut se frapper à un mur si on demande le retrait.

Selon lui, il serait plus facile d'obtenir «une sorte d'opting-out administratif». Il suffirait de modifier un article du projet de loi C-36 pour forcer la Fondation à négocier une entente avec les provinces. À l'heure actuelle, le texte législatif donne un pouvoir de négociation discrétionnaire à la Fondation.

Solution «administrative» ?

Chez les libéraux, on reproche au premier ministre Lucien Bouchard d'avoir mis fin aux pourparlers et de négocier sur la place publique. Selon le sénateur libéral Serge Joyal, une «solution administrative» est en vue, «mais ce n'est pas la voie qui est privilégiée à ce moment-ci par le gouvernement du Québec».

«Le gouvernement du Québec voudrait plutôt un transfert net de fonds bien qu'il n'y ait pas de garantie formelle

que les étudiants vont bénéficier de ces fonds. L'intention du gouvernement canadien, c'est d'aider les étudiants à faire face à leurs obligations financières en réduisant le fardeau de leur dette.»

Dans sa lettre du 15 mai au premier ministre Jean Chrétien, M. Bouchard s'engageait à réinvestir «des 1998-99 dans l'aide financière aux étudiants en particulier et dans l'enseignement postsecondaire en général la juste compensation reçue».

M. Joyal demeure toutefois sceptique. Il préférerait que M. Bouchard s'engage par écrit à ce que les sommes transmises soient retournées aux étudiants sous forme d'aide directe.

La proposition du Parti libéral du Québec du 14 mai lui semble une «base de discussion» extrêmement intéressante. Elle proposait que le Québec sélectionne les boursiers et transmette la liste à la Fondation qui elle serait chargée d'envoyer les bourses aux étudiants choisis.

Quant à un retrait avec compensation, «les chances sont bien minces», a-t-il reconnu au cours d'un entretien.

Si les étudiants n'obtiennent pas satisfaction, ils demanderont au gouverneur général Roméo LeBlanc de ne pas proclamer la loi. Cette démarche est sans doute vouée à l'échec parce que le projet de loi C-36 qui crée la Fondation met en oeuvre les mesures du budget Martin.

Élections scolaires

24 juin 1998

Parce qu'un vote, ça compte

Le Directeur général des élections du Québec vous invite à vous prévaloir de votre droit de vote pour élire les premiers commissaires des nouvelles commissions scolaires linguistiques lors des élections qui se tiendront le dimanche 14 juin.

Veillez noter que des élections se tiendront seulement dans les circonscriptions où il y a plus d'un candidat.

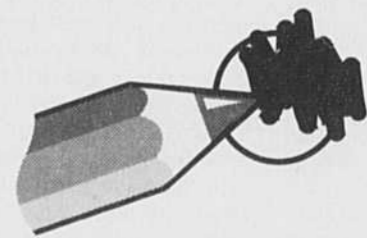
Où et quand aller voter?

Les électeurs qui sont inscrits sur la liste électorale scolaire et qui demeurent dans les circonscriptions où il y aura des élections recevront un carton d'information sur lequel est indiqué l'endroit où aller voter. Les noms des candidats y seront aussi inscrits.

Pour voter le 14 juin, jour de l'élection, présentez-vous entre 9 h et 19 h à l'adresse indiquée sur le carton d'information envoyé par le Directeur général des élections.

Un nouveau bulletin de vote

Un nouveau bulletin de vote sera utilisé pour les élections scolaires. Pour marquer ce bulletin, il suffira de noircir un petit cercle en vous servant du crayon qui vous sera remis lorsque vous serez sur le point de voter.



Vous avez des questions? Appelez-nous!

Région de Québec : (418) 528-0422

Ailleurs au Québec : 1 800 461-0422

Site Web : www.dgeq.qc.ca

Courrier électronique : dgeq@dgeq.qc.ca



Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais le 1 800 537-0644



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

François Casgrain, avocat

• LES ACTUALITÉS •

Hydroélectricité

Les papeteries exposent une nouvelle stratégie d'exportation

Les milieux d'affaires ne sont pas tous derrière la stratégie d'intensification des exportations de façon à ce que les mégawatts hydro-québécois impriment des dollars américains pour les coffres du ministre des Finances. Plusieurs industriels — et parmi les plus importants — pensent que le Québec est en train de céder pour un plat de lentilles un de ses principaux atouts économiques, des tarifs d'électricité vraiment bas, précisément à l'heure où l'Ontario est en train de le perdre...

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

L'Association des industries forestières du Québec (AIFQ) a suggéré hier à la Régie de l'énergie d'iloter en quelque sorte la production d'électricité vouée aux exportations de façon à ce que les risques économiques de ce pari ne puissent en aucune façon affecter directement ou indirectement les «clients» d'Hydro-Québec.

Dans leur preuve sur la proposition tarifaire d'Hydro-Québec — qui demande à la Régie de proposer à Québec de lui enlever la responsabilité d'établir en public les coûts de l'hydroélectricité —, les papeteries n'ont toutefois pas précisé la manière dont il faudrait isoler cette production

de celle de la société d'État. L'AIFQ ouvrirait hier la série des preuves que vont déposer tour à tour au cours des deux prochaines semaines les différents intervenants inscrits dans la cause de la proposition tarifaire d'Hydro-Québec.

D'entrée de jeu, le président de l'AIFQ, André Duchesne, a déclaré aux commissaires que la «Régie ne pouvait plus perpétuer un environnement basé sur le secret». Hydro-Québec, a-t-il dit, a toujours caché ses véritables coûts de production, et la société québécoise est en droit de s'attendre à un premier examen public et indépendant de cette question, ce qui se fait partout aux États-Unis et tout spécialement à l'endroit des grands monopoles intégrés verticalement.

Les papeteries sont convaincues de payer trop cher leur électricité — au profit d'autres clients d'Hydro —, même si

elles bénéficient toutes du tarif «L», le plus bas, réservé aux grands consommateurs industriels. Elles n'acceptent pas davantage la formule proposée par Hydro-Québec, qui veut pouvoir garder ses coûts de production secrets du moment qu'ils se situeraient en bas d'un «prix» officiel, qu'elle estime être équivalent à son coût actuel de production, soit 2,81 ¢ du kilowatt. Les papeteries sont particulièrement inquiètes de la compartimentation proposée par Hydro-Québec pour ses différentes activités, laquelle autoriserait toujours des augmentations de tarifs pour le transport et la distribution.

En transférant, par exemple, comme Hydro le propose, la ligne à haute tension d'un projet comme celui de Churchill dans la catégorie du transport, Hydro réduit artificiellement le prix réel de ce projet, argumentent les papeteries. En imposant à la corporation de développement de Churchill, un projet dédié uniquement aux exportations, les mêmes frais de transport qu'à une petite centrale aux portes de Montréal — ce qu'Hydro appelle le tarif «timbre-poste» —, on fait payer à l'ensemble des clients une partie de l'énergie dont bénéficient les Américains, soutient l'AIFQ.

Les papeteries se plaignent de subir déjà les effets d'une certaine gestion d'Hydro-Québec et de ses exportations. C'est ainsi que les agents d'Hydro-Québec leur auraient dit

tout récemment que le prix de l'électricité vendue «en temps réel» allait augmenter en août de 3,3 ¢ du kWh à 3,84,0 ¢. Hydro sera alors obligée, leur aurait-on expliqué, de fonctionner avec des centrales thermiques de Tracy, le plus dispendieux de tous les outils de production d'Hydro-Québec. Une telle situation pourrait confirmer les informations récemment publiées par *Le Devoir* voulant que les niveaux des réservoirs étaient encore plus bas au début de février que l'an dernier à la même date, malgré les économies réalisées involontairement durant la panne causée par le verglas.

Pour les industriels de la forêt, cette rareté n'est pas sans lien avec les ventes d'Hydro-Québec aux États-Unis, à un prix de base d'environ trois cents du kWh, soit moins cher que le prix qu'on leur fait ici au Québec, une situation jugée inacceptable. L'expert américain qu'elles avaient invité à témoigner, Richard Levitan, a multiplié les exemples de faux coûts qu'on ferait absorber aux industriels et qui militent en faveur d'un examen objectif par la Régie. Par exemple, les besoins de pointe de certaines catégories de clients suscitent des projets dispendieux dont les industriels paient une partie de la note alors qu'ils pourraient gérer ces pointes, ce qu'Hydro ne semble pas vouloir considérer, préférant les stratégies qui stimulent la consommation.



Nous avons le plus important réseau numérique

en Amérique du Nord.

Absolument !

Vous avez bien lu.

Peu importe où vos affaires vous mènent, Cantel^{MD} AT&T^{MC} vous y attend avec sa couverture de SCP numériques d'un océan à l'autre. Nous avons été les premiers à offrir les SCP numériques au Canada, ce qui explique pourquoi nous avons aujourd'hui plus de clients en réseau numérique que toutes les autres compagnies canadiennes de téléphonie sans fil réunies. Grâce à notre plus grande couverture numérique, nous vous offrons un service continu dans les grandes villes et le long des corridors routiers et ce, dans toute l'Amérique du Nord.

La meilleure couverture de SCP numériques : juste un des nombreux avantages que Cantel AT&T offre à votre entreprise. Communiquez avec nous et nous nous rendrons à votre place d'affaires. Nous viendrons vous écouter et vous proposer des solutions simples. Bref, nous ferons tout en notre pouvoir pour que vous soyez entièrement satisfait. Absolument!



1 800 462-4463

CANTEL AT&T

MONTRÉAL

2360, rue Notre-Dame O.
(514) 983-1666
1, Place Ville-Marie
Bur. 11108

(514) 394-0000

8984, boul. L'Acadie
(514) 387-9999

1201, av. Greene
(514) 933-8000

5150, boul. Jean-Talon O.
(514) 341-2221

5954, boul. Métropolitain E.
(514) 257-8826

6224 A, rue St-Jacques O.
(514) 369-4000

5496, rue Notre-Dame E.
(514) 254-5454

770, rue Notre-Dame O.
(514) 875-9512

1500, rue Atwater
(Place Alexis Nihon)
(514) 865-9949

BOUCHERVILLE

1001, boul. Montarville
(Promenades Montarville)
(514) 449-4998

BROSSARD

7005, boul. Taschereau, bur. 150
(514) 926-3111

7250, boul. Taschereau
(Place Portobello)
(514) 671-4744

CARTIERVILLE

12366, boul. Lachapelle
(514) 856-1884

DOLLARD-DES-ORMEAUX

3339 L, boul. des Sources
(514) 683-3333

GATINEAU

360, boul. Maloney O., bur. 1
(819) 663-8580

Promenades de l'Outaouais
(819) 561-3031

JOLIETTE

517, rue St-Charles Borromée N.
(514) 755-5000

KIRKLAND

2758, boul. St-Charles
(514) 428-9000

LAVAL

209, boul. Curé-Labelle
(514) 971-0707

379, boul. Curé-Labelle
(514) 622-0303

1696, boul. des Laurentides
(514) 629-6060

3364, boul. St-Martin O.
(514) 682-2640

Carrefour Laval
(514) 687-5386

LASALLE

8457, boul. Newman
(514) 368-4000

Carrefour Angrignon
(514) 368-4230

POINTE-CLAIRE

Fairview Pointe-Claire
(514) 695-1554

REPENTIGNY

110, boul. Industriel
(514) 581-4666

SAINT-BRUNO

Promenades St-Bruno
(514) 653-7472

SAINT-EUSTACHE

360 E, rue Arthur-Sauvé
(514) 974-9299

SAINT-HUBERT

3399, boul. Taschereau
(514) 676-3963

SAINT-HYACINTHE

Les Galeries St-Hyacinthe
3200, boul. Laframboise, loc. 1644
(514) 261-9991

SAINT-JEAN

Carrefour Richelieu
(514) 359-4941

SAINT-JÉRÔME

116, boul. du Carrefour
(514) 431-2355

Carrefour Du Nord
(514) 565-3717

SAINT-LAURENT

3131, boul. Côte-Vertu
(La Place Vertu)
(514) 745-0745

SHERBROOKE

2980, rue King O.
(819) 566-5555

Carrefour de l'Estrie
3050, boul. Portland
(819) 822-4650

TERREBONNE

1257, boul. des Seigneurs
(514) 964-1964

Les Galeries de Terrebonne
(514) 964-8403

TROIS-RIVIÈRES

5335, boul. des Forges
(819) 372-5000

RadioShack

AVENTURE

LA CABINE
TÉLÉPHONIQUE

FUTURE SHOP

CELLULAR



Les Services Affaires PME

CANTEL AT&T

©Rogers Cantel Inc. ©AT&T Corp. Utilisé sous licence.

LE DEVOIR

POLITIQUE

Duel épique au PQ dans Mercier

Josée Legault affrontera Perreault

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Le duel épique qui se prépare entre deux clans de militants péquistes du comté de Mercier promet beaucoup de turbulence et ne manquera pas d'embarrasser le premier ministre Bouchard. La politologue Josée Legault tentera de ravir l'investiture au ministre et député sortant, Robert Perreault.

Trois ans durant signataire d'une chronique politique dans *Le Devoir*, Mme Legault a fait hier ses adieux aux lecteurs, faisant valoir son désir de relever un nouveau défi. En fin de journée, elle convoquait les médias pour faire part de ses intentions quant à son avenir politique.

Cette conférence de presse aura lieu aujourd'hui, à 14h, au théâtre La Licorne, 4559, avenue Papineau, dans le comté de Mercier. Et c'est précisément ce comté qu'elle a choisi pour se faire élire à l'Assemblée nationale.

Les péquistes de Mercier n'en sont pas à leur première querelle interne. À la veille de la campagne électorale de 1994, Giuseppe Sciortino, alors membre de l'exécutif national, avait gagné une première convention contre Robert Perreault. Le chef du parti, Jacques Parizeau, qui ne cachait pourtant pas ses préférences pour «Peppo», avait dû ordonner la tenue d'une seconde assemblée d'investiture, remportée cette fois par Robert Perreault.

Cet affrontement avait créé un malaise qui ne s'est jamais complètement dissipé. Josée Legault a cédé aux pressions de très nombreux militants et piliers de l'organisation, dont plusieurs avaient appuyé la candidature de Giuseppe Sciortino en 1994. L'on croit savoir aussi que M. Parizeau voit d'un bon œil sa participation à la prochaine campagne électorale.

En fait, il est permis de croire que la candidature de Mme Legault ne plaira pas au bunker. D'abord, parce que le premier ministre est relativement satisfait du rendement de son ministre, qui n'a pas commis de gaffes majeures au cours de son mandat. Mais surtout parce que Mme Legault a signé des chroniques très critiques à l'endroit des stratégies, des choix, des attitudes et des orientations politiques du gouvernement.

Résidente du comté de Mercier, Josée Legault a expliqué hier au *Devoir* qu'elle n'est pas motivée par l'idée d'affronter Robert Perreault mais par le désir d'offrir une solution de remplacement aux péquistes de Mercier. Selon elle, l'insistance de la sollicitation était tout simplement irrésistible. «Ce sont les militants qui sont venus me chercher. J'ai senti la force de l'appui pour que ça se fasse non pas contre le député actuel, mais pour assurer un choix aux péquistes du comté. C'est finalement à cet appel pressant que j'ai décidé de dire oui.»

Au cours des dernières années, Josée Legault a été une analyste sollicitée de l'actualité politique. Elle fut de toutes les tribunes et s'est surtout signalée pour l'ardeur qu'elle a investie dans la défense du français. En 1992, elle a publié un premier ouvrage remarqué *L'invention d'une minorité*, et en 1995 elle a été coauteure d'un rapport controversé sur la situation de la langue française au Québec.

Dans son dernier ouvrage, elle traite des «nouveaux démons» qui hantent le paysage politique québécois.

Fin des travaux de la commission parlementaire

«Calgary est mort», conclut Bouchard

Le premier ministre affirme que la souveraineté est la seule voie ouverte pour le Québec

La commission parlementaire sur la Déclaration de Calgary s'est terminée hier sur un verdict quasi unanime des experts: reculé pour le Québec. Le premier ministre a consacré la «mort» du document pendant que l'opposition continuait de dénigrer l'exercice.

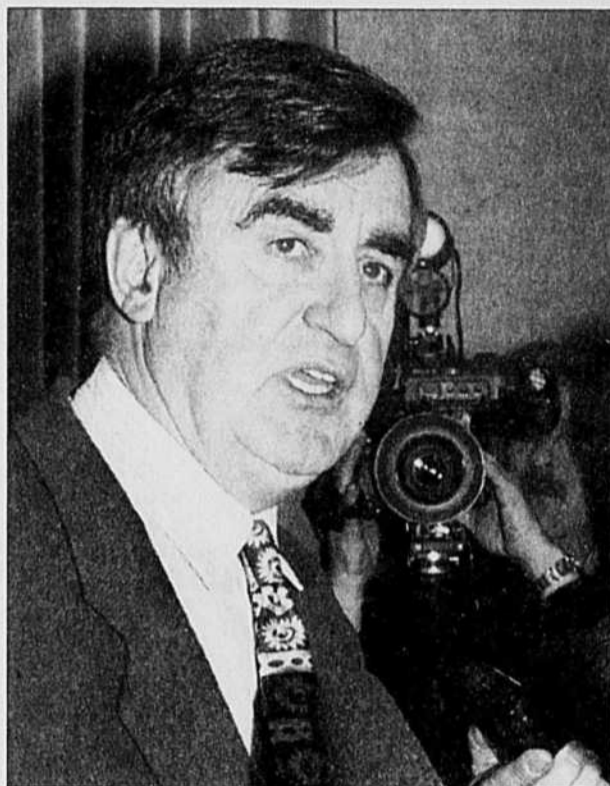
MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Québec rejette la Déclaration de Calgary. Le premier ministre Bouchard ne croit pas aux chances de survie de l'énoncé de principes de ses homologues hors Québec. «Calgary est mort», a-t-il déclaré à l'issue de sa comparution devant la commission parlementaire qui terminait hier ses travaux sur la Déclaration de Calgary. M. Bouchard a conclu en affirmant que, désormais, la souveraineté restait la seule voie ouverte pour le Québec.

«Calgary n'est pas l'amorce d'un processus», a-t-il dit. «C'est un autre épisode de la saga fédérale canadienne qui refuse de reconnaître le Québec pour ce qu'il est: un peuple au plein sens du terme, un peuple qui a besoin des pouvoirs nécessaires à son plein développement, sur les plans culturel, économique et politique.»

M. Bouchard a refait le parcours qui a mené de Meech et de Charlottetown à Calgary en s'en prenant surtout aux libéraux et à l'absence du chef Jean Charest du débat. Soulignant le contraste entre Daniel Johnson et le nouveau chef du PLQ, le premier ministre a évoqué la possibilité d'une adoption à la vapeur de Calgary par un éventuel gouvernement Charest, ce qui représenterait selon lui la ratification du rapatriement de 1982.

«Autant on est convaincu que la Déclaration de Calgary est inacceptable pour le Québec, a-t-il ajouté pour décrire les



Le premier ministre Lucien Bouchard

fédéralistes québécois en ce moment, autant on est conscient que toute bonification le moins substantielle sera refusée.»

Pour sa part, le chef du Parti libéral, Jean Charest, a ni plus ni moins vanté les qualités du statu quo constitutionnel. Selon lui, le Québec peut obtenir d'Ottawa plusieurs changements qui lui sont favorables au moyen d'ententes administratives.

Une commission «bidon»

La critique libérale dans le dossier constitutionnel, Jean-Marc Fournier, a continué de dénigrer de son côté l'exercice de cette commission parlementaire «bidon». Il a établi que les priorités de sa formation politique demeuraient la santé et l'économie. Il a parlé des contradictions du gouvernement Bouchard, qui étudie Calgary mais ne se présente pas aux conférences fédérales provinciales.

Le premier ministre a toutefois répliqué par une comparaison fort peu avantageuse pour les libéraux. De 1990 à 1992, le PLQ aurait manqué 136 de ces conférences.

De son côté, le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, a parlé hier au nom des «nationalistes qui ont le sens pratique» et a rappelé que des signaux du Canada anglais indiquaient que des gens s'intéressaient à l'idée d'un nouveau partenariat avec le Québec basé sur le rapport Allaire.

«Arrêtons de sacrifier une nouvelle génération», a lancé M. Dumont en demandant un répit référendaire. Le chef de l'ADQ dénonce les «chicanes stériles» sur la Constitution, qui occupent tant les libéraux et les péquistes. Lors de la période des questions, citant René Lévesque, M. Dumont avait tout fait pour le premier ministre Bouchard à prendre de nouveau position sur la tenue d'un nouveau référendum sur la souveraineté, scrutin dont les Québécois ne veulent pas entendre parler, selon le chef adéquat.

«Je peux lui dire tout de suite, a répliqué M. Bouchard, que le projet de la souveraineté du Québec devient de plus en plus le seul qui soit sur la table et le seul qui soit une solution viable pour l'avenir du Québec.»

La loi créant Investissement-Québec et Garantie-Québec

Les fonctionnaires craignent que le Parlement perde le contrôle de l'appareil d'Etat

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les grands syndicats représentant les fonctionnaires du gouvernement québécois craignent que la loi régissant Investissement-Québec (ancienne Société de développement industriel) et Garantie-Québec permettra à d'autres sociétés et organismes d'Etat d'échapper au contrôle du Parlement et à l'obligation de

rendre compte aux contribuables. Au cours d'une conférence de presse conjointe, hier, les présidents des syndicats des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) et de la Fonction publique du Québec (SFPQ), Robert Caron et Serge Roy, ont même évoqué un éventuel retour au «régne duplessiste».

«Il fait de moins en moins de doute, note l'étude qu'ils ont rendue publique, que nous sommes confrontés à une stratégie visant à contourner l'encadrement réglementaire qui balise la gestion publique, laquelle est de plus en plus dénoncée dans ces aspects bureaucratiques contraignants et ce, tant par les gestionnaires publics que par les ministres concernés. Pourtant, les faits sont nombreux qui témoignent de la nécessité de renforcer ces protections qui préservent l'efficacité et l'intégrité du secteur public.»

Dans leur intervention, les porte-parole des employés de l'Etat ont tenté d'alerter la population sur des décisions gouvernementales qui, prétextant un manque de ressources, la privatisation, le partenariat, la déréglementation, la décentralisation, la régionalisation et la tarification, «conduisent toutes vers un désengagement et un rétrécissement de l'Etat, une diminution des contrôles sur nos outils collectifs, voire une remise en question fondamentale de la démocratie.»

Selon M. Roy, le gouvernement, «au nom d'une plus grande flexibilité de gestion, se permet de contourner les lois.»

«Des pans complets de l'activité gouvernementale sont arrachés de la fonction publique.» Il a cité les cas de la Commission de la protection de la jeunesse qui a été fusionnée à la Commission des droits de la personne; de l'intégration du bureau de l'inspecteur général des institutions financières à la Commission des valeurs mobilières; des activités des sociétés Innovatech et de la Grande bibliothèque du Québec. «Sans compter, a précisé M. Roy, tous les projets en cours dans des secteurs aussi névralgiques que la forêt et l'agro-environnement.»

Les questions posées par les deux leaders syndicaux sont surprenantes. «Cette façon de procéder, ont-ils entre autres demandé, ouvrira-t-elle la porte à un éventuel patronage ou à une certaine forme de favoritisme?»

L'opération en cours, selon eux, conduit à une Fonction publique à deux vitesses. «Le gouvernement n'est pas légitimé dans ses décisions, a conclu M. Roy, lorsqu'il détourne ainsi de la fonction publique des pans entiers d'activités gouvernementales. La démocratie, pour une société, c'est de pouvoir se faire entendre, de faire valoir ses argumentations et de connaître les réels enjeux. Pour cela, ça prend plus que de simples mots. C'est une question de respect et de transparence.»

Club 402-HOMME
A votre service depuis 20 ans

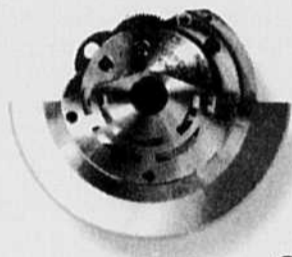


COSTUMES
importés d'Italie
au prix de gros
100% laine
Coupe exclusive
De 299 \$ à 475 \$
le costume

Du lundi au vendredi
De 9 h 30 à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h

Tous les soirs après 18 h
sur rendez-vous seulement

1118, rue Ste-Catherine O.,
Suite 200, Montréal
(514) 861-3636



Si vous voulez
remonter votre
montre, tournez
simplement la page.

Le rotor Perpetual à l'intérieur d'une Rolex Oyster transforme le plus petit mouvement de votre poignet en une réserve d'énergie. Cela permet non seulement à votre Rolex de se remonter automatiquement, mais également de maintenir une tension optimale dans le ressort-moteur, assurant une précision de fonctionnement constante.

ROLEX

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876



OYSTER PERPETUAL DATE

LE PRIX Le Monde DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Deuxième session 1998/1999

En 1997, *Le Monde de l'Éducation, de la Culture et de la Formation* a créé, avec le concours de la Fondation Banques CIC pour le livre premier mécène de l'université, de la Fondation Charles-Léopold Mayer pour le progrès de l'homme et le soutien de l'Unesco, le Prix *Le Monde* de la recherche universitaire.

- Chaque année, ce concours vise à publier jusqu'à dix thèses dans *Partage du savoir*, une nouvelle collection des Éditions Grasset dirigée par Edgar Morin et Laure Adler dont l'ambition est de relier science et citoyen, d'offrir une tribune aux jeunes chercheurs et de favoriser l'émergence de pensées nouvelles.
- Il est ouvert à tout étudiant, rédigeant sa thèse en français, quelle que soit sa discipline de rattachement, et soutenant son doctorat entre octobre 1997 et septembre 1998. Les étudiants des universités québécoises sont admissibles.
- Il sera décerné en décembre prochain par un jury coprésidé par Jean-Marie Colombani, directeur du *Monde*, et le sociologue et essayiste Edgar Morin.

Informations candidats : 011-33-1-42-17-29-58 - Julie Chupin

<http://www.lemonde.fr/educ/prix>

chupin@lemonde.fr

21 bis, rue Claude-Bernard - 75242 Paris CEDEX 05

EN BREF

Hépatite C: Rock nie toute négligence

(PC) — Le ministre canadien de la Santé, Allan Rock, rejette l'allégation selon laquelle des centaines de Canadiens ont pu être infectés par l'hépatite C entre 1990 et 1993 à cause du retard du gouvernement fédéral à soumettre le plasma sanguin à des tests de dépistage du virus. Les autorités canadiennes ont agi correctement — et même plus rapidement que les autorités américaines — à la lumière de l'information scientifique disponible à l'époque, a déclaré le ministre aux Communes, hier. Des documents obtenus par la radio de langue anglaise de la société Radio-Canada montrent que le ministre de la Santé n'a pas imposé de tests de dépistage de l'hépatite C sur les réserves de plasma avant le 1^{er} janvier 1993, soit deux ans après avoir exigé ces mêmes tests sur le sang complet. Le test permet de détecter la présence d'anticorps de l'hépatite C dans le sang. Dans une note datée du 15 novembre 1991, le Bureau des produits biologiques a ordonné aux manufacturiers de produits sanguins de commencer à effectuer le dépistage d'anticorps de l'hépatite C dans le plasma à compter du 1^{er} janvier 1993, «ou plus tôt, si c'est possible».

Publié le samedi 20 juin 1998



Tombée publicitaire le vendredi 12 juin 1998

LE DEVOIR

• POLITIQUE •

Entente sur les droits de coupe
avec une réserve indienne

Des autochtones accusent Fredericton de vouloir les diviser

PRESSE CANADIENNE

Fredericton — Des bûcherons autochtones reprochent au gouvernement du Nouveau-Brunswick de chercher, en signant une entente sur les droits de coupe avec l'une des plus grosses réserves indiennes, à diviser pour régner.

Le gouvernement provincial et la Première Nation Tobique ont conclu un accord qui assure aux bûcherons de cette réserve le droit d'abattre des arbres sur les terres de la Couronne jusqu'à concurrence de 2,1 millions de dollars en ventes de bois et redevances.

Le ministre des Ressources naturelles, Doug Tyler, a qualifié hier l'accord de pas significatif vers une résolution du conflit sur les droits des autochtones d'abattre des arbres sur les terres de la Couronne. Selon le ministre, il s'agit d'une modeste qui pourra servir à toutes les autres Premières Nations de la province.

Tobique est une réserve malécite comptant environ 1600 habitants, dans l'ouest du Nouveau-Brunswick.

Mais l'Association d'affaires des bûcherons autochtones, qui représente de nombreux bûcherons autochtones du Nouveau-Brunswick, a qualifié l'accord gouvernemental d'insulte qui ne sera jamais acceptée par le plus grand nombre.

«C'est la vieille stratégie du "diviser pour régner", a déclaré Tim Paul, le président de l'organisme. Essentielle-ment, le chef Tobique a trahi. Il a besoin d'argent, tout simplement.»

Le gouvernement a offert aux 10 000 autochtones du Nouveau-Brunswick, à titre intérimaire, 5 % de la récolte annuelle d'arbres sur les terres de la Couronne.

M. Paul dit que les bûcherons, qui ont l'appui de plusieurs réserves, re-

vendiquent 30 % de la récolte annuelle.

Le chef tobique Edwin Bernard a expliqué qu'il avait accepté l'offre de 5 % à titre de solution provisoire à l'im- passe, qu'il l'a fait au nom de sa réserve, où le chômage atteint 85 % et où on a désespérément besoin de cet argent.

«Je n'accepte pas les 5 %, moi non plus, a-t-il dit. Je pense que nous méritons davantage. Mais une base intérimaire, cela donne des emplois à mes gens. Cela donne au processus une chance de réussir.»

Recours

Les autochtones du Nouveau-Brunswick soutiennent que des traités datant du XVIII^e siècle leur reconnaissent la propriété de territoires aujourd'hui considérés comme des terres et des forêts de la Couronne, que se partagent actuellement les grandes compagnies forestières.

Deux instances inférieures de la province ont reconnu leurs revendications basées sur les traités, mais plus tôt, ce printemps, la Cour d'appel provinciale a renversé ces décisions. Le gouvernement a aussitôt demandé aux autochtones de cesser de couper du bois sur ces terres.

Depuis, les autochtones ont pratiquement stoppé toute coupe de bois.

On pense que les autochtones en appellent en Cour suprême, mais le délai qui leur est imparti pour demander la permission d'en appeler approche — il expire le 19 juin.

Le ministre Tyler a par ailleurs abandonné une proposition antérieure de la province qui voulait faire des bûcherons autochtones des sous-traitants pour les grosses compagnies comme Irving et Repap. Les autochtones disent vouloir être des partenaires des grandes compagnies, pas leur main-d'œuvre à la saison ou à la journée.

La FTQ manifeste contre le projet de loi Rochon sur le tabac

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Les travailleurs d'Imperial Tobacco à Montréal sont sortis dans la rue hier, avec la bénédiction de leurs patrons, pour protester contre le projet de loi du ministre Jean Rochon sur le tabac.

«C'est un projet de loi intégriste», qui est inspiré par «l'intolérance» à l'endroit des fumeurs, a dénoncé le président de la FTQ, Clément Godbout, la

centrale à laquelle sont affiliés tous les syndiqués du tabac au Québec, soit 1200.

Le Syndicat international de la boulangerie, de la confiserie et du tabac, qui représente les employés d'Imperial Tobacco à Montréal, de RJR MacDonald à Montréal et de Rothmans Benson & Hedges à Québec, craint surtout pour la perte de milliers d'emplois si le projet de loi est adopté tel quel.

La FTQ se dit d'accord avec la pré-

vention, les programmes d'éducation, d'accord avec l'idée d'interdire aux jeunes de fumer à l'école, d'accord pour protéger les droits des non-fumeurs, mais trouve que plusieurs mesures du projet de loi vont trop loin.

M. Godbout s'en est pris particulièrement à la disposition instaurant les «Rochon-Macoutes», la «police du tabac», ces gens qui vérifieront la présence de fumée dans les milieux de travail.

Le président de la FTQ croit que

ce rôle devrait relever de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), qui s'occupe déjà de la qualité de l'air dans les milieux de travail. De plus, les syndicats locaux peuvent s'occuper de la qualité de l'air dans les milieux de travail, a plaidé M. Godbout.

Le dirigeant de la FTQ a aussi demandé au gouvernement Bouchard d'harmoniser sa réglementation sur le tabac avec celle du gouvernement fédéral.

ENSEIGNER PREND PLUS DE TEMPS QU'ON PENSE

7h49

Les parents d'Alexandre se sont encore disputés.



«Moi, je suis là pour le consoler.»

Martine, enseignante

12h10

Il fallait aider Stéphanie à terminer son exercice de français.



«Tant pis pour mon heure de dîner.»

Mona, enseignante

19h41

J'ai encore 64 copies à corriger.



«Marie-Josée ira au cinéma sans moi.»

Luc, enseignant

Nouveau scandale dans les Forces armées canadiennes

Une jeune militaire affirme avoir été violée

L'agression se serait produite à la base
de Saint-Jean-sur-Richelieu

JOHN WARD
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Une jeune femme affirme avoir été violée, agressée sexuellement, battue et menacée de mort, en 1996, alors qu'elle se trouvait au centre de formation des recrues des Forces armées canadiennes à Saint-Jean-sur-Richelieu, près de Montréal.

Ann Margaret Dickey, d'Oromocto, au Nouveau-Brunswick, a indiqué en conférence de presse à Ottawa, hier, avoir été agressée peu de temps après son arrivée à la base militaire, le 14 février 1996. Un matelot-chef et un caporal-chef l'ont violée, caressée, battue et frappée, ayant même été jusqu'à lui placer un fusil contre la tempe avant de la contraindre à leur demander grâce.

«Ils m'ont dit que je serais exécutée et qu'ils pourraient camoufler l'affaire», a-t-elle ajouté.

Par la suite, la jeune femme a de nombreuses reprises porté plainte auprès de ses supérieurs et réclamé de parler à la police militaire, mais en vain, selon elle. «On m'a dit que cela faisait partie de la vie dans l'armée. Si vous n'êtes pas une salope, vous n'avez pas choisi le bon métier.»

Mme Dickey, âgée de 25 ans, a dit avoir été étiquetée comme faultrice de troubles par ses supérieurs et avoir été renvoyée chez elle quelques jours après être tombée dans un état de stress post-traumatique.

Depuis lors, la police a refusé d'ouvrir une enquête sur cette affaire, les ministres s'étant succédé à la Défense nationale l'ont tous ignorée, et on lui a même refusé une pension. Pour cou-

ronner le tout, elle a tenté de s'enlever la vie à maintes reprises.

«On m'a présentée comme quelqu'un qui voulait abattre les militaires», a-t-elle dit hier.

À la suite de ses plaintes, son conjoint de fait, soldat dans les blindés, a également été victime de menaces, a-t-elle ajouté.

«J'ai le sentiment d'avoir été victime d'une grande injustice.»

Hier, le capitaine Alain Bissonnette, du Service national des enquêtes des Forces armées canadiennes (SNEFC), a indiqué qu'une enquête était en cours. Toutefois, il n'a pu révéler à quel moment elle avait commencé, ni en préciser la teneur, celle-ci étant encore en cours.

Pour sa part, le premier ministre Jean Chrétien a assuré à la Chambre des communes que l'enquête serait complète et que, si les allégations étaient fondées, les coupables seraient traduits devant les tribunaux.

Selon le député réformiste Art Hanger, instigateur de la conférence de presse d'hier, le cas de Mme Dickey devrait être soumis au nouvel ombudsman des Forces armées, André Marin.

M. Hanger, enquêteur au sein de la police de Calgary pendant 20 ans avant qu'il ne devienne député, a dit ne pas douter de la bonne foi de la jeune femme. «Je crois que les faits sont suffisamment nombreux pour justifier une enquête approfondie», a-t-il estimé.

L'affaire Dickey fait surface alors que de nombreuses femmes membres des Forces armées ont raconté dans les médias avoir été victimes de harcèlement sexuel, ces dernières semaines.

GROSSISTE
OUVERT AU PUBLIC

Importations
Jacardi Inc.
Depuis 25 ans

VÊTEMENTS POUR HOMMES
FABRIQUÉS EN ITALIE

Vêtements et accessoires
de marques renommées
au prix de gros

LUN 10 h à 18 h SAM 10 h à 16 h
VEN Soir sur rendez-vous

2015 Drummond, Suite 902 (coin Maisonneuve)
Montréal (514) 845-6067

C'est une profession exigeante qui s'exerce parfois dans
des conditions difficiles, voire dangereuses.
Et qui mérite d'être rémunérée à sa juste valeur.



Nos profs, on leur doit tant.

É D I T O R I A L

Drame rue de la Commune

Jean-Robert Sansfaçon

L'explosion qui a soufflé la façade de cette vénérable institution qu'est l'Accueil Bonneau rend triste à plus d'un égard. Trois personnes ont perdu la vie, d'autres ont été gravement blessées, cela suffit pour qu'on revoie les normes de sécurité en vigueur lors de travaux entrepris en présence de conduites de gaz. Mais le fait que l'accident se soit produit en ce lieu particulier qu'est l'Accueil Bonneau ajoute au drame des victimes celui de centaines d'itinérants pour qui ce lieu et son personnel sont les seuls amis qu'ils aient sur terre.

Chaque fois qu'un drame comme celui de cette semaine se produit, des dizaines de questions viennent à l'esprit pour tenter de comprendre et d'expliquer ce qui s'est passé. Le réflexe est non seulement normal, il participe de l'évolution des sociétés qui, pour avancer, cherchent à apprendre de leurs erreurs. Certains précipitent la démarche en montrant rapidement du doigt un coupable, geste tout aussi naturel, mais combien dangereux quand il est fait à chaud, sans avoir été précédé d'une enquête approfondie. Car ce genre d'accident est complexe, toujours plus qu'il n'y paraît à première vue, comme celui survenu aux Éboulements vient tout juste de nous le rappeler. Qui a autorisé un ouvrier à perforer l'épais mur de l'immeuble à cet endroit précis? Était-ce bien le bon endroit? Si oui, comment se fait-il qu'il y ait eu contact entre la lame de la perceuse et le tuyau d'alimentation en gaz? Pourquoi n'y a-t-il pas interruption temporaire de l'alimentation quand on entreprend de tels travaux? Comment expliquer que plusieurs personnes présentes dans l'immeuble n'aient pas été davantage pressées de quitter les lieux en apprenant qu'il y avait fuite de gaz? Pourquoi n'y a-t-il pas de valve extérieure facilement accessible pour fermer rapidement l'alimentation des immeubles? Comment départager la responsabilité entre le distributeur de gaz, le contracteur et le sous-contracteur chargé des travaux?

Les réponses à ces questions et à bien d'autres, c'est à l'enquête publique conduite par M^e Cyrille Delage, coroner de grande expérience, qu'il reviendra d'y répondre. On ne peut que souhaiter qu'il ressorte de cette enquête des propositions concrètes pour améliorer la sécurité des immeubles desservis par le gaz afin que semblable tragédie ne se reproduise plus, pour reprendre les mots du premier ministre Lucien Bouchard. Un Lucien Bouchard qui, comme le maire Bourque et le cardinal Turcotte, a une fois de plus montré qu'il était capable de compassion en se rendant aussitôt que possible sur les lieux de la catastrophe pour réconforter les victimes, les habitués de l'Accueil, et leur laisser entrevoir des jours meilleurs.

Parce qu'il a touché de plein fouet le personnel et les bénévoles de cet humble endroit devenu presque mythique, le drame de mardi rappelle à notre atten-

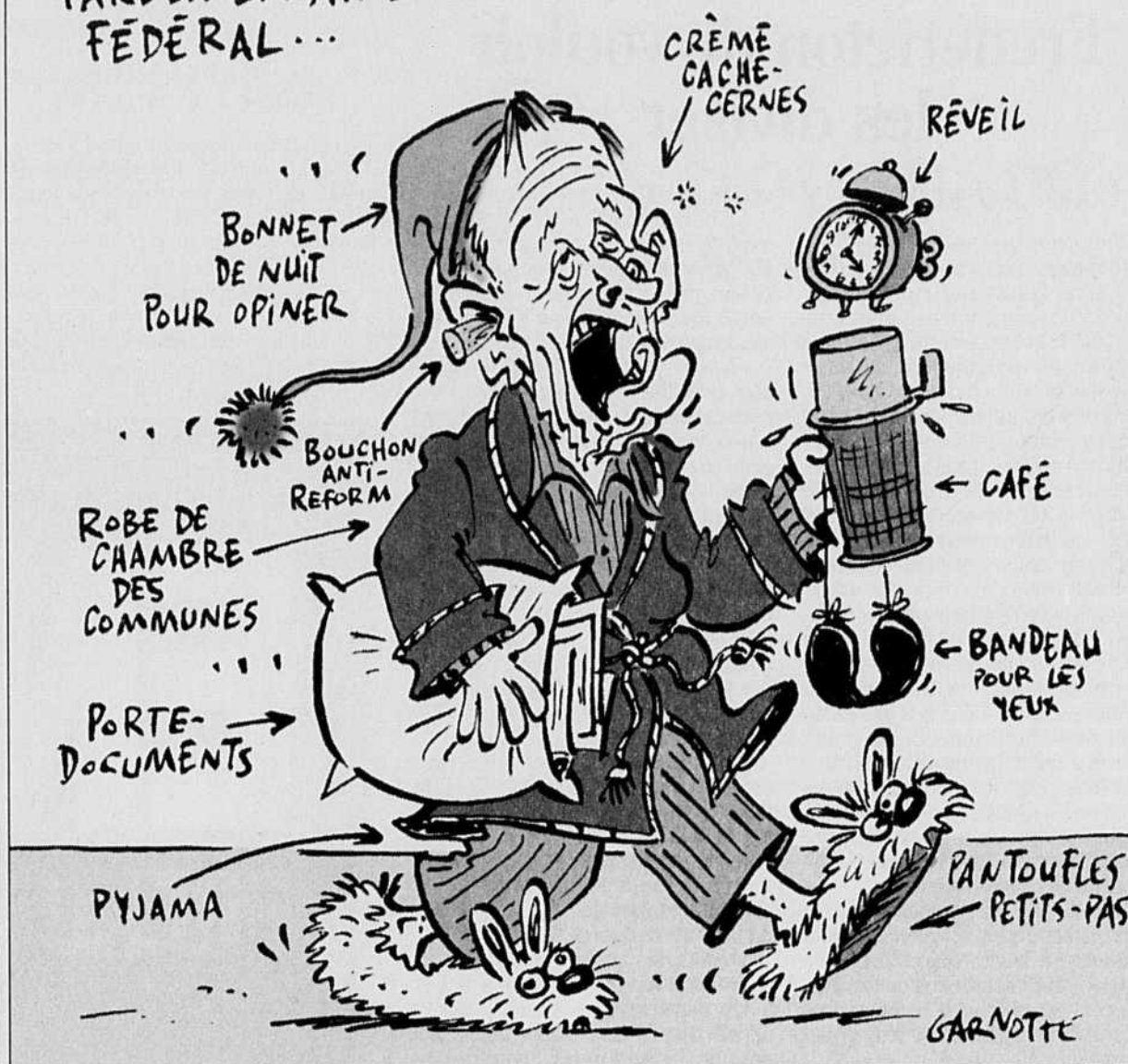
tion la présence parmi nous de ces milliers de personnes seules, sans toit et sans ressources, à qui des institutions charitables comme l'Accueil Bonneau, la Maison du père et bien d'autres, viennent en aide jour après jour depuis des décennies. Des gens économiquement pauvres, certes, mais surtout dépourvus de cette capacité de réagir aux chocs de la vie. Alcoolisme, toxicomanie, dépression, handicaps mentaux... chaque décennie, chaque bouleversement social abandonnent derrière eux leur lot de laissés-pour-compte. Des êtres humains comme vous et moi, moins chanceux ou trop téméraires, moins aimés ou plus instables, incapables de suivre et de s'adapter seuls aux exigences impitoyables d'une société qui ne fait pas de quartier.

Pour venir en aide à ces personnes, les gouvernements ont depuis cinquante ans mis sur pied divers services d'aide, distribué de l'argent, créé des services sociaux et de santé, mais ces mesures ne suffisent jamais. Malgré l'avènement de l'État providence, aucun pays au monde n'a réussi à éliminer cette misère humaine qui se nourrit des inégalités économiques et sociales, mais aussi du malheur et de la maladie, de la malchance ou de la solitude. Même si l'intervention de l'État représente, et de loin, la plus grande part des ressources consacrées aux plus démunis, elle ne suffit pas à combler l'absence de confiance, d'attention, d'amour que peuvent fournir d'autres êtres humains dévoués à la cause de leurs semblables. La chorale de l'Accueil en est un bon exemple.

La mort de ces personnes emportées par la puissante explosion est aussi inutile et absurde que les autres morts. Elle n'en porte pas moins un lourd message à l'intention de nous tous, citoyens de la cité: des gens souffrent et ont besoin qu'on les aide. Faute de le faire nous-mêmes, soutenons au moins de nos dons et de notre attention le travail extraordinaire de ces centaines de bénévoles qui leur consacrent un morceau de leur temps, de leur énergie et de leur amitié.

Depuis des dizaines d'années, l'Accueil Bonneau se dévoue en accompagnant la misère faute de pouvoir la radier à tout jamais des rues de la ville. Il offre à ses habitués plus qu'un simple repas: un milieu de vie. C'est ce milieu qui cette semaine est disparu en poussière en emportant avec lui trois de ses dévoués amateurs. C'est aussi ce milieu qui doit revivre au plus tôt pour redonner une raison de vivre à ses habitués.

KIT DE SURVIE DU PARLEMENTAIRE FÉDÉRAL...



L'unanimité parlementaire

L'unanimité parlementaire me rend perplexe. Quand tous les partis se dirigent ensemble dans le même sens, ou bien il s'agit d'une affaire tout à fait insignifiante (comme féliciter nos athlètes olympiques), ou bien il se passe quelque chose d'inquietant.

L'automne dernier, à l'unanimité, la Chambre des communes avait voté un projet de loi privé qui aurait enlevé le droit d'auteur à tout criminel qui écrit sur son crime. Heureusement, un comité sénatorial a recommandé hier que le Sénat refuse d'obtempérer et laisse mourir ce projet de loi au feuillet.

Jeudi dernier, il y a eu un autre exemple de ce genre de concertation troublante. Un groupe de discussion de la Commission canadienne des droits de la personne avait rendu une décision préliminaire et l'individu concerné voulait exprimer sa dissidence envers la portée de cette décision. Il s'est donc adressé à la Tribune de la presse qui a la responsabilité, pour éviter les chevauchements, de réserver la salle des conférences de presse et qui la lui a réservée.

La réaction fut immédiate. L'un après l'autre, les représentants des partis politiques en Chambre ont manifesté leur indignation au leader du gouvernement, Don Boudria, qui a d'abord dit que la responsabilité des réservations de cette salle n'appartient pas au gouvernement.

Quelques heures plus tard, M. Boudria est arrivé en Chambre avec la solution: une motion pour que la personne en question soit «interdite d'accès aux locaux de la Chambre des communes pendant la session en cours». Ce qui fut adopté à l'unanimité. A ce que je sache, c'est la première fois qu'un

individu est banni du Parlement.

La raison de la vitesse de cette motion et de l'unanimité de son adoption, c'est que la personne en question est nulle autre que le provocateur antisémite notoire Ernst Zundel, qui organise depuis des années un mouvement systématique pour nier l'existence de l'Holocauste comme fait historique.

Je suis horrifié par tout ce que M. Zundel représente. Moi aussi, j'ai eu le réflexe initial de bannir son message.

Il y a un vieux fond d'antisémitisme dans ce pays que j'ai toujours trouvé répugnant. Irving Abella, coauteur de *None Is Too Many*, a révélé l'antisémitisme profond du gouvernement fédéral pendant la Deuxième Guerre mondiale, laissant des milliers de juifs mourir en Europe, des gens qui auraient pu et qui auraient dû

venir au Canada. Puis, dans son histoire de la communauté juive au Canada, *The Many Coloured Coat*, il écrit que «le Canada des années 20 et 30 fut imprégné d'antisémitisme».

En 1933, le Swastika Club attaqua une équipe juive de baseball dans le parc Christie Pits à Toronto. En 1934, 14 stagiaires en médecine à l'hôpital Notre-Dame firent la grève lorsque Samuel Rabinovitch, premier de sa classe à l'Université de Montréal, fut embauché à cet établissement de santé. La même année, le Regina Hospital, en Saskatchewan, refusa d'engager deux médecins juifs comme radiologistes, prétextant que cela serait «inacceptable» pour les autres employés et pour la population.

L'Holocauste est un fait historique, bien documenté dans toute son horreur. Ceux qui en nient l'existence le font de mauvaise foi, dans une manière détournée de masquer leur haine et de mobiliser ceux qui la partagent.

Ainsi, je suis plutôt favorable à l'idée d'exposer et de dénoncer les préjugés du passé, et d'identifier clairement ce que George Orwell a appelé «les petites orthodoxies puantes» et leurs tendances à classer, stéréotyper et réduire à une catégorie inférieure. Mais je m'inquiète quand tous les partis politiques se mettent d'accord pour enlever le droit de parole à quelqu'un. En plus d'être un mauvais précédent, cela comporte un effet pervers: le lendemain de la décision, une foule de journalistes écoutaient M. Zundel à l'extérieur du Parlement d'où il a été exclu.

La défense de la liberté de parole n'est pas toujours facile. En effet, au Canada, le réflexe de la censure est bien développé; il y a toujours une tentation officielle de bannir, d'exclure, de couper, de fermer.

Et l'une des différences entre le Canada et les États-Unis, c'est la qualification autour de la liberté de parole ici, en comparaison avec les Américains pour qui elle est absolue. Comme on l'a vu lors du procès de Paul Barnard, il y a quelques années, on valorise au Canada le droit à un procès autant, si non plus, que le droit de la presse de rapporter ce qui se dit en cour.

Mais que les députés décident, unanimement, de priver un individu de son droit de parole, peu importe son message, est malsain. Qu'ils le dénoncent plutôt.

Alan Borovoy, conseiller général pour l'Association canadienne des libertés civiles, a été ébranlé par cette décision. «Même s'il est encourageant de voir que le message de Zundel est universellement rejeté, je crains que cela ne soit pas un exercice approprié de la discrétion parlementaire, m'a-t-il dit. C'est Zundel aujourd'hui et ce pourrait être quelqu'un d'autre demain... Le Parlement devrait prendre des décisions basées sur ses principes.» C'est bien dit.

Et soudain, la frontière fut!

Guy Taillefer

Sur la base d'un flou frontalier qui s'est installé avec les décennies, l'Éthiopie et l'Érythrée se disputent depuis le début du mois de mai des morceaux de territoire sans valeur. Que nous vaut tout à coup la surprise de cette guerre dans un coin du monde où les populations partagent largement la même langue et la même religion?

Tout allait pourtant jusque-là pour le mieux. À tel point que la communauté internationale présentait la collaboration tranquille entre Addis-Abeba et Asmara comme un modèle à suivre pour cette région explosive de l'Afrique. Quant à ce flou historique de leur frontière qui les fait aujourd'hui grimper aux rideaux, les deux voisins, dont les chefs de gouvernement, incidemment cousins par le sang, ont bataillé ensemble pour renverser l'innommable Mengistu en 1991, s'en accommodaient fort bien depuis l'accession de l'Érythrée à l'indépendance obtenue en 1993 à l'issue d'un référendum sur son autodétermination: l'Éthiopie, que cette indépendance privait de fenêtre côtière, commerçait sans problème par les ports érythréens de la mer Rouge, pendant qu'Addis-Abeba prélevait par l'intermédiaire de sa province du Tigré les impôts de ses ressortissants installés en Érythrée. Un échange de bons procédés, en somme.

Leurs relations de bon voisinage ont commencé à s'empoisonner en novembre dernier après que l'Érythrée, qui utilisait depuis l'indépendance le birr (la monnaie éthiopienne), eut décidé de créer la sienne, le nakfa. Addis-Abeba refusant de traiter au pair le birr et le nakfa, le dollar fut imposé comme monnaie d'échange. Le prix de la céréale de base (le tef) qu'importe l'Érythrée du Tigré a doublé en quelques semaines, pendant que celui du sel érythréen quadruplait en Éthiopie. De la levée des impôts par le Tigré, il n'était soudain plus question. Et tout à coup, la frontière est devenue moins floue.

Les Érythréens réclament aujourd'hui le respect de la frontière coloniale tracée en 1896 sous les Italiens. Une frontière, font valoir les Éthiopiens, qu'un siècle de guerres, de réconciliations et de cousinage culturel a modifiée, déplacée, dissoute. Tout les unissait, tout maintenant les divise. L'Éthiopie et l'Érythrée sont deux des pays les plus pauvres du continent, mais l'expérience et la force de leur armée respectives pourraient faire trainer en longueur cette guerre qui n'a pas encore dit son nom. Un conflit qui gagnera en absurdité si les médiateurs américano-rwandais et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) n'arrivent pas à le désamorcer.

L E T T R E S

Suggestion à la SAAQ

À l'approche de mes 75 ans, la Société de l'assurance-automobile du Québec (SAAQ) m'intimait «l'ordre de fournir dans un délai de deux mois» le certificat d'un médecin attestant ma bonne santé, un autre d'un optométriste ou d'un optométriste, sous peine de voir «le privilège de mon permis de conduire» révoqué. La SAAQ me prévenait que des frais pourraient être exigés par les professionnels de la santé, dans le cadre de cette demande. Jusque-là, tout paraissait normal, mais après enquête, j'ai découvert que:

■ les examens ne sont pas couverts par l'assurance-santé sauf s'ils sont requis pour des camionneurs ou des policiers;

■ certains ophtalmologistes imputent cette dépense à l'assurance-santé (carte-soleil) et réclament à l'occasion 10 \$ pour le certificat alors que mon optométriste, qui m'avait examiné la vue en mai 1997, a exigé un nouvel examen pour lequel j'ai dû déboursier 50 \$. En questionnant mon ancien optométriste, j'ai appris que cette situation fait problème parce que certains professionnels facturent à l'assurance-santé pour cet examen (ce qui est contraire à la loi) et exigeraient des frais administratifs de 10 \$ ou 20 \$ pour remplir le certificat.

D'autre part, je connais plusieurs personnes âgées qui circulent sur les routes du Québec, quand ce n'est pas jusqu'en Floride (!) et qui constituent

un danger public qui risque de coûter finalement cher au ministère de la Santé, parce que les contrôles ont été faits avec complaisance.

J'estime qu'il est du devoir de la SAAQ de revoir à fond cette procédure de contrôle en collaboration avec le ministère de la Santé et de couvrir les frais de l'opération à même les recettes des certificats d'immatriculation et de conduite automobile.

Ayant payé ces frais pendant près de 50 ans, ne possédant aucun point de mérite, je réclame simplement un traitement équitable pour tous et une gestion plus rationnelle des services publics.

René Clément
Laval, 3 juin 1998

À P R O P O S

... de l'union libre en région

Dans la région de Montréal, un couple sur cinq est en union libre; c'est la proportion la plus faible. Les régions de Saguenay-Lac-Saint-Jean et de Laval suivent de près avec 21 %. C'est en Abitibi-Témiscamingue que les couples vivent le plus en union libre; un couple sur trois n'est pas marié. Le contraste est grand entre la région de Montréal et les régions de la couronne nord, Lanaudière et les Laurentides, où 27 % et 30 % des couples sont en union libre en regard de seulement 20 % à Montréal. L'augmentation de la fréquence des unions libres entre 1991 et 1996 est très importante partout, sauf dans la région de Montréal où la proportion ne varie que de deux points, de 18 à 20 %. On observe de plus grands écarts entre les municipalités. Parmi les municipalités ayant au moins 500 couples, dans deux municipalités, Saint-Colomban et Pointe-Label, 40 % des couples ne sont pas mariés alors qu'à l'autre extrême, seulement 4 % des couples de Hampstead et Côte-Saint-Luc ne le sont pas. Dans le groupe des faibles fréquences de l'union libre, la concentration des municipalités à forte présence anglo-

phone de la banlieue ouest de l'île de Montréal saute aux yeux. Ce sont ces municipalités qui font baisser la moyenne de la région de Montréal, puisque dans la municipalité de Montréal, un couple sur quatre est en union libre. Parmi les municipalités les plus importantes, on trouve des proportions de 31 % à Québec et à Longueuil et de 24 % à Gatineau. Louis Roussel oppose en Europe deux types de familles, celles du nord et du sud, ayant des comportements contraires en ce qui concerne le mariage, le divorce et les naissances hors mariage. «Les pays du nord considèrent que les comportements sont dans ce domaine «privés» et que l'idée de la légitimité (des naissances) est désuète: mariage ou cohabitation, naissance dans le mariage ou hors du mariage, voilà des différences qui ne sont plus guère perçues.» Le Québec, qui était sans aucun doute dans la sphère du sud il n'y a pas si longtemps, a maintenant rattrapé les pays scandinaves s'il ne les a pas dépassés.

Louis Duchesne, dans Statistiques, Bureau de la statistique du Québec, juin 1998.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAL

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Les sondages politiques et leur interprétation

L'obligation de courage des intellectuels

La crédibilité de l'appui des intellectuels engagés à une cause politique ne peut tenir qu'au fait qu'on leur reconnaisse la liberté et le droit de ne pas être toujours d'accord

PIERRE DROUILLY
Université du Québec à Montréal

Dans un texte paru dans *Le Devoir* du 28 mai dernier, Jean-Herman Guay critique une analyse des sondages faite par Pierre-Alain Côté, parue la veille dans *La Presse* et le jour même

dans *Le Devoir*.

Je me trouve interpellé dans l'article de M. Guay, qui fait référence à un article que j'avais signé avec Pierre-Alain Côté en février 1997 dans *La Presse*, concernant la force électorale du Bloc québécois: M. Guay insinue que nos projections étaient fausses au vu des résultats des élections fédérales du 2 juin 1997. Le procédé est quelque peu malhonnête de citer des auteurs, de manière fort incomplète d'ailleurs, dans leur premier texte à plusieurs mois des élections fédérales, en omettant de citer les autres textes qu'ils ont écrits par la suite à mesure que les élections se rapprochaient et que leur analyse se raffinaient sur la base de chaque nouveau sondage disponible. Mais ce n'est pas à ce niveau que je veux réagir. Pas plus que pour reprendre une à une les nombreuses erreurs méthodologiques d'interprétation faites par le professeur Guay. Mon intervention se situe plutôt au plan de deux questions fondamentales soulevées, peut-être involontairement, par Jean-Herman Guay.

La première question concerne la pertinence scientifique du type d'analyse et d'interprétation des sondages que nous menons. Jean-Herman Guay écrit en effet: «Il faut donc se méfier des pronostics qui télescopent péremptoirement des pourcentages à travers le temps.»

La seconde question concerne la pertinence politique de rendre publics ces analyses. À ce propos, Jean-Herman Guay écrit: «Mais parlés ses effets sur le niveau de mobilisation, ce type d'analyse soulève plusieurs problèmes...»

Contrairement à ce que semble croire Jean-Herman Guay, il n'est pas question de faire des pronostics, de se donner des «allures de devin», de se prendre pour «des vendeurs d'alm-nachs», mais simplement d'essayer de comprendre l'état actuel de l'opinion publique québécoise. L'avenir n'est pas écrit dans le «grand rouleau» de Jacques le Fataliste, et bien entendu, tout peut arriver: une récession peut modifier le paysage économique et réduire à néant la lutte contre le déficit, une inondation ou une autre crise du verglas peuvent de nouveau changer la donne politique, un accident ou une maladie peuvent aussi frapper l'un ou l'autre des chefs politiques, etc. Cela n'est pas sérieux! Raisonner de la sorte, c'est se condamner à l'ignorance, être écrasé par l'insondable incertitude de l'avenir.

Une seule chose est sûre...

Au delà des hypothèses, en nombre infini par définition, et des scénarios de politique-fiction que l'on peut ébaucher, une seule chose est sûre actuellement: sur la base de la seule information objective disponible — les derniers sondages politiques —, la venue de Jean Charest à la tête du Parti libéral a complètement modifié la donne politique et place maintenant le Parti libéral en avance. Il y a quelques semaines, les péquistes ont été incités à croire que cet écart avait fondu de moitié, mais une analyse plus fine de l'ensemble des sondages disponibles révèle que ce n'est pas le cas, les variations observées d'un sondage à l'autre résultant surtout des variations du nombre de répondants discrets. Et si l'on interprète correctement ces sondages, en tenant compte de «l'effet miroir» et en distribuant les répondants discrets d'une manière moins simpliste que la répartition proportionnelle, l'avance du Parti libéral sur le Parti québécois est considérable. Cette analyse montre que les intentions de vote pour le Parti québécois sont extrêmement stables depuis trois mois (aux alentours de 42-44%), le Parti libéral se situant au delà de 50%, à la faveur de la quasi-disparition, dans les intentions de vote, de l'Action démocratique.

Ce que les projections de ces données sur la carte électorale révèlent,



La venue de Jean Charest à la tête du Parti libéral a complètement modifié la donne politique et place maintenant le Parti libéral en avance.

c'est qu'avec une telle configuration de l'opinion publique, le Parti québécois serait battu. Bien entendu, si l'opinion publique se modifie, il faudra modifier en conséquence l'analyse et les conclusions qu'on en tire. Un point, c'est tout. À partir de là, toute tentative de prédire à long terme le résultat des prochaines élections ne peut se baser que sur la solidité anticipée des opinions actuelles. C'est ici qu'intervient l'argument selon lequel toutes sortes de facteurs peuvent modifier la situation: satisfaction envers le gouvernement Bouchard, atteinte du déficit zéro, jugement de la Cour suprême, etc. Certes, mais les événements imprévisibles peuvent aussi jouer en faveur du Parti libéral!

On retombe alors dans la question problématique de la «volatilité» des

électeurs, véritable tarte à la crème des politologues quand ils sont mal pris dans leurs analyses, comparable à l'argument de la «mondialisation» quand on ne sait plus quoi dire de la conjoncture économique. Comme le disait un éminent politologue américain, «les électeurs ne sont pas des fous», et s'ils changent d'opinion, il y a des raisons à cela. C'est la tâche de l'analyste de tenter d'en trouver des explications.

Pour notre part, nous pensons que l'arrivée de Jean Charest a précipité une reconfiguration importante de l'opinion publique, qui est de nature structurelle, et que nous avions pressentie dans une série de textes intitulés «Entre le lys et l'érable», parus dans *La Presse* des 4, 5 et 6 septembre 1997, et dont Jean-Herman

Guay était d'ailleurs cosignataire. On distinguait soigneusement alors les causes superficielles des causes profondes, les effets accidentels des effets structurels, et on y analysait déjà «l'effet Charest».

Il est d'ailleurs surprenant de voir le professeur Guay nous administrer aujourd'hui la même médecine qu'il s'est fait infliger lui-même, avec les autres membres du Groupe de recherche sur l'opinion publique (GROP), à propos d'un texte conjoint publié en août 1995 dans *La Presse*, qui disait que pour des raisons structurelles, la victoire d'un OUI dans un référendum précipité était très problématique et que le OUI risquait de subir «une dure défaite». Mais il est vrai qu'au lieu de perdre, les souverainistes ont «failli gagner» le référendum!...

L'intellectuel et le militant

À l'occasion du référendum de 1995, on avait reproché aux membres du GROP, dont Jean-Herman Guay fait partie, de dire publiquement de telles choses, sous le prétexte que cela «démobilisait» les militants, tout comme le fait aujourd'hui Jean-Herman Guay à son tour. On peut alors se demander qui parle aujourd'hui. Le professeur d'université ou le membre de la Commission politique du Bloc québécois? L'intellectuel ou le militant? L'homme de science ou l'homme d'action?

Dans un autre texte signé par les membres du GROP au lendemain du référendum, paru dans le *Bulletin d'histoire politique* en hiver 1996, nous nous expliquions sur les difficiles relations entre le milieu intellectuel et le milieu politique au Québec et insistions sur le fait que la crédibilité de l'appui des intellectuels engagés à une cause politique ne peut tenir qu'au fait qu'on leur reconnaisse la liberté et le droit de ne pas être toujours d'accord.

La difficulté d'être un intellectuel «compagnon de route» d'un mouvement politique — le mouvement souverainiste ne fait pas exception à la règle — tient évidemment à la contradiction qui existe entre l'impératif d'objectivité qui pèse sur le travail intellectuel et l'impératif d'efficacité qui pèse sur le travail politique. C'est un dilemme auquel tous les scientifiques sont, un jour ou l'autre, confrontés. Surtout lorsqu'ils ne font pas mystère de leur propre engagement politique. [...]

Les seuls guides de l'intellectuel devraient être la vérité, la liberté et le courage. Dire la vérité et le soumettre au débat public, ce qui est le rôle de l'intellectuel. Avoir la liberté de le faire, ce qui est le fondement de la démocratie. Et, enfin, avoir le courage de le faire, ce qui garantit la crédibilité de l'intellectuel.

Faire de la restriction mentale, pratiquer l'autocensure, renier sa parole, ses écrits et donc sa pensée, écrire en service commandé, dire au roi qu'il n'est pas nu et flatter le pouvoir, ce n'est pas adopter une attitude d'intellectuel, ni faire preuve de courage. Mais l'histoire humaine nous a tellement donné d'exemples de ce type de comportement qu'il serait vraiment tout à fait naïf de s'en offusquer.

Réplique à un éditorial de Jean-Robert Sansfaçon

Les employés du Casino ne sont pas des «enfants gâtés»

Les demandes des syndiqués sont parfaitement justifiées et réalistes

ALAIN BROUILLARD

Conseiller syndical pour le Syndicat des employés de la Société des casinos du Québec (CSN)

Dans un éditorial paru le samedi 6 juin 1998 («Une grève injustifiable», *Le Devoir*, page A 10), Jean-Robert Sansfaçon qualifie la grève des syndiqués du Casino de Montréal d'injustifiable en prenant fait et cause pour l'employeur. Comme toute médaille a deux côtés, nous aimerions corriger quelques chiffres avancés par M. Sansfaçon et commenter certaines affirmations.

Lorsque M. Sansfaçon parle des serveurs des restaurants, il mentionne le chiffre de 30 \$ l'heure car la moitié des pourboires ne serait pas déclarée. Voilà une affirmation surprenante. D'abord, en aucun cas la direction du Casino n'a-t-elle mentionné de tels chiffres. La vérité est tout autre: un serveur gagne en effet 9,36 \$ l'heure et environ 8 \$ l'heure en pourboires. Ceux-ci sont en très grande majorité identifiables et vérifiables puisque 80 % de ces pourboires proviennent de coupons gratuits ou de cartes de crédit. C'est d'ailleurs la méthode qu'a choisie Revenu Québec pour vérifier les revenus des employés du Casino.

M. Sansfaçon parle des bars à jus où les employés ne déclareraient à peu près aucun pourboire. C'est inexact: ces travailleurs déclarent de 200 à 250 \$ de pourboires par semaine et paient des impôts sur ces montants.

En fait, le syndicat ne s'oppose nullement à ce que les pourboires soient considérés comme un salaire par Revenu Québec.

La demande syndicale est fort simple: si le pourboire est considéré comme un salaire aux fins de l'impôt, il doit être aussi considéré aux fins du calcul des congés de maladie, du régime de retraite, etc. Le Conseil du statut de la femme du Québec et le ministre Landry ont toujours prétendu la même chose. En gelant les salaires des employés à pourboire pendant cinq ans, le Casino fait en sorte de financer le coût des avantages sociaux par ses propres employés.

M. Sansfaçon s'offusque qu'un plongeur gagne 25 000 \$ par année. En fait, il s'agit de 23 800 \$. Mais quel mal y a-t-il à ce qu'un employé puisse gagner honorablement sa vie

dans une entreprise si lucrative? Un tel salaire, pour tout père ou mère de famille, nous apparaît le seuil minimal acceptable pour vivre. Nous n'en avons pas honte!

Quant aux 56 jours de maladie annuels, il aurait fallu lire 50 heures. La dernière demande syndicale est de 69 heures par année, soit l'équivalent des employés de Loto-Québec.

Conditions de travail

L'affirmation selon laquelle l'acceptation intégrale des conditions en vigueur à Loto-Québec entraînerait une baisse de 10 % des conditions de travail est totalement fautive et non prouvée. Il faudrait d'abord offrir la sécurité d'emploi complète pour les employés du Casino (ce qui ne fait pourtant pas partie des demandes).

M. Sansfaçon s'offusque qu'un plongeur gagne 25 000 \$ par année. Quel mal y a-t-il à ce qu'un employé puisse gagner honorablement sa vie dans une entreprise si lucrative?

Il y a deux ans, au moment du renouvellement de la convention collective des employés de Loto-Québec, ce dernier prétendait justement le contraire. Il affirmait que leurs avantages sociaux étaient supérieurs à ceux des syndiqués du Casino, ce qui, à son avis, militait pour un gel de leurs salaires! En jouant ainsi au caméléon, nous considérons que Loto-Québec se discrédite.

M. Sansfaçon parle des meilleures conditions de travail de l'industrie. Nous lui recommandons la plus grande prudence. Mentionnons que le préposé à l'entretien gagne 13,74 \$ à Montréal contre 18,05 \$ dans les 12 grands casinos d'Atlantic City. Le garde-manger (emploi intermédiaire de la cuisine) reçoit 16,07 \$ à Montréal contre 22,87 \$ à Atlantic City.

Avant de qualifier notre grève d'injustifiable, M. Sansfaçon avait qualifié notre grève de 1995 d'inutile. Cette grève avait quand même permis l'amélioration d'une soixantaine de clauses normatives (primauté du médecin traitant, respect de l'ancienneté dans les horaires de travail, droits parentaux, comité paritaire sur le harcèlement sexuel, etc.) et d'obtenir la semaine de quatre jours, cette dernière demande ayant été jugée irréaliste et utopique dans les éditoriaux de M. Sansfaçon en 1995.

Le qualificatif «d'enfants gâtés» nous rend pas justice. Les lecteurs du journal *Le Devoir* doivent savoir que 90 % des employés n'ont pas gagné 32 000 \$ l'année dernière. En conclusion, nous tenons à souligner que le conflit

nous semble à nous aussi injustifié, mais pour d'autres raisons. Les syndiqués du Casino sont prêts à offrir une paix industrielle de cinq ans. Nos demandes à la table ne représentent qu'un coût additionnel annuel de trois millions de dollars sur l'hypothèse financière du Casino de Montréal qui prévoit des profits de 1,3 milliard d'ici cinq ans.

Prétendre que nos demandes sont irréalistes et se font au détriment des infirmières et des enseignants du secteur public, comme l'avance M. Sansfaçon, nous semble pour le moins exagéré. La meilleure garantie pour que ces employés bénéficient d'augmentations de salaire est que les employés du Casino réussissent eux-mêmes à améliorer leurs conditions de travail.

Des chiffres trompeurs

Je me contenterai de rétablir les faits à mon tour. Le chiffre de 30 \$ de l'heure comme salaire des serveurs du Casino vous étonne? Il suffit de prendre le salaire horaire de base (9,36 \$), d'ajouter la fraction déclarée à l'impôt selon la nouvelle loi sur les pourboires (8 % des factures: 8 \$ l'heure), ce que vous faites comme moi, mais de poursuivre en ajoutant l'autre partie non déclarée (7 % des factures), dont la valeur brute est du double puisqu'elle n'est pas déclarée au fisc (7 \$ x 2 = 14 \$). Total: 31,36 \$. J'arrondis à 30 \$. À 36 heures par semaine, cela équivaut à un salaire hebdomadaire brut de plus de 1000 \$.

Vous dites que les «préposés aux bars à jus» déclarent en moyenne 200 \$ à l'impôt. Certaines évaluations plus crédibles parlent plutôt de 2400 \$ déclarés par année, ou 50 \$ par semaine. De toute façon, la réalité se situe plus haut: 600 \$ à 800 \$ (sic) de pourboires par semaine, ou 30 000 \$ qui s'ajoutent au salaire de base. Et comme une petite fraction seulement est déclarée au fisc (2500 \$ par année selon certaines évaluations), on peut conclure qu'un préposé dont le travail se résume à distribuer des cafés et des

jus gratuits gagne beaucoup plus qu'un enseignant.

Un plongeur gagne 13,47 \$ de l'heure et travaille 1878 heures par année. Résultat: 25 300 \$ et non 23 800 \$. Ce n'est pas le Pérou, d'accord, mais n'est-ce pas vous qui avez exigé la semaine de 36 heures? 13,47 \$ de l'heure, c'est plus que dans l'hôtellerie et dans la fonction publique pour un emploi similaire. Congé de maladie: j'admets volontiers cette erreur de distraction. Il va de soi qu'il s'agit de 90 heures et non de 90 jours par année... Vous avez ramené cette demande à 69 heures, j'en prends bonne note.

Vous m'accusez de ne pas utiliser le cas du casino d'Atlantic City pour comparer les salaires des employés de celui de Montréal. Or une telle comparaison, qui peut avoir du sens quand il est question de métiers spécialisés exclusifs à l'industrie des casinos (par exemple, les croupiers), ne tient plus quand on parle des gens des cuisines, des serveurs, des caissiers ou des préposés au stationnement, dont les emplois se comparent à ceux de l'hôtellerie montréalaise. En ne faisant pas cette nuance, vous, le négociateur professionnel de la CSN, trompez les membres de ce syndicat.

Vous soutenez que 90 % des employés du Casino ne gagnent pas 32 000 \$ par année. Le hic, c'est que votre calcul fait abstraction de la plus grande part des pourboires. Et même si c'était vrai, ce montant est déjà largement supérieur à la moyenne des salaires dans la restauration et l'hôtellerie, supérieur même à ceux de la fonction publique pour des emplois équivalents.

C'est vrai qu'en 1995, j'avais conclu un court éditorial en écrivant que votre grève avait été «inutile». Ce qui ne l'est pas moins, et vous le savez puisque vous avez relu ce texte, c'est la raison qui m'amena à cette conclusion. En fait, le dossier ayant été confié à un arbitre, comme c'est la règle en cas d'échec des négociations lors d'une première convention, les 45 jours de grève n'avaient servi à rien. L'arbitre aurait tranché dans le même sens sans que les employés et l'Etat n'aient à payer le gros prix.

Les employés du Casino travaillent fort et ne méritent pas plus que les autres qu'un expose ainsi leur cas sur la place publique. Malheureusement, l'approche jusqu'aboutiste d'un syndicat mal conseillé nous y force.

Jean-Robert Sansfaçon

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufrais, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélière (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Verne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Chantale Rainville, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zuida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CUM

Des services tarifés

SUITE DE LA PAGE 1

«C'était un travail de titan. La définition des mesures d'atténuation était très complexe. Pour chacune d'entre elles, il fallait que l'on soit assuré de l'effet sur les revenus des municipalités», a expliqué le ministre Trudel.

Dès septembre dernier, la CUM demandait à ce dernier de se pencher sur les effets pervers de la chute des valeurs. Un groupe de travail a été créé, mais ce n'est qu'à la fin du mois dernier qu'un rapport a été soumis au ministre des Affaires municipales. Il semble qu'il y avait des divergences de vue autant entre les élus montréalais et les représentants du ministère qu'entre les membres du gouvernement lui-même, les uns prônant un gel tous azimuts, les autres réclamant le dépôt du rôle assorti à la mise en place de mesures d'atténuation.

Le rôle d'évaluation prévu pour septembre prochain présente une menace financière de 56,1 millions pour la Ville de Montréal. En clair, le rôle d'évaluation, qui établit la valeur de chaque maison, commerce, édifice à bureaux et industrie, sert de base de perception des taxes. Or, le prochain rôle démontre une baisse jusqu'à 40 % de la valeur des immeubles non résidentiels, laissant présager en contrepartie une hausse moyenne de 10 % du compte de taxes des petits propriétaires.

Si la CUM opte pour le maintien de l'actuel rôle d'évaluation, ce qui signifie que les contribuables continueraient de payer leurs taxes selon les valeurs établies en 1993, cela ne vaudra que pour une année. Dès l'an prochain, la CUM devra adopter un nouveau rôle d'évaluation basé sur les valeurs foncières constatées en juillet prochain. À la Ville de Montréal, on estime qu'elles ont progressé de 10 à 15 % grâce notamment à une certaine reprise de la construction immobilière.

L'autre scénario qui est proposé à la CUM consiste à adopter le prochain rôle d'évaluation et, du même coup, des mesures pour éviter l'impact sur une ou l'autre catégorie de propriétaires. Six mesures seront mises à la disposition de la CUM, dont l'établissement d'un plancher et d'un plafond, l'étalement sur trois ans de la variation des valeurs et un crédit de la taxe d'affaires.

De plus, le gouvernement encourage, gel ou non du rôle, la mise en place de mesures dites structurantes, c'est-à-dire qui peuvent réduire la dépendance des municipalités face aux revenus de la taxe foncière. Le ministre Trudel souhaite ainsi un recours accru à la tarification des services municipaux.

L'administration Bourque étudie déjà la possibilité d'instaurer une tarification à taux fixe pour l'eau, les ordures et la neige, ce qui a soulevé beaucoup d'interrogations en mars dernier au conseil municipal. «On souhaite bouger pour le budget 1999. On va mettre des gens au travail», a précisé le maire de Montréal dont la tarification ne compte que pour 2,6 % des revenus totaux de taxes.

Selon l'estimation gouvernementale, la tarification représente 11,8 % des recettes totales de taxes des municipalités de la CUM. Or, à l'échelle de la province, ce pourcentage double (22,9 %) et grimpe à 24,3 % dans la région métropolitaine.

Dès l'an prochain, des changements majeurs pourraient donc être adoptés. Cela pourrait signifier que le compte général de taxes des Montréalais baisserait, mais qu'en contrepartie certains services seraient tarifés à l'utilisation.

Par exemple, à Laval, le taux de taxe est de 1,61 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation, soit 38 c de moins qu'à Montréal. Mais les Lavallois, contrairement aux Montréalais dont le compte de taxes comprend tous les services de base, doivent payer parallèlement 219 \$ par année pour l'eau, 55 \$ pour le déneigement, 35 \$ s'ils possèdent une piscine et 30 \$ s'ils résident dans un secteur nécessitant une bataille contre les moustiques.

Cette façon de faire permettrait de stabiliser une portion de revenus, peu importent les variations de valeurs foncières, ainsi qu'une plus grande souplesse dans la planification financière. «Ca permet d'identifier très clairement les services pour lesquels on paie comme contribuable. La tarification permet une plus grande équité», soutient le ministre des Affaires municipales.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledavoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledavoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

De l'autre côté de l'océan Atlantique, les fans brésiliens ne ménageaient pas leurs encouragements pour leur équipe nationale, hier, au resto Champs de Montréal. Le Brésil a vaincu l'Écosse 2-1 hier, à la première journée de la Coupe du monde de soccer disputée à Paris. Les supporters écossais, moins exubérants que leurs opposants brésiliens, étaient également présents dans le restaurant de la rue Saint-Laurent et comptent bien se reprendre dans le match contre la Norvège mardi prochain.

PRÉLIMINAIRES

SUITE DE LA PAGE 1

2,4 millions.

Dans la série «Le boss ne dort pas, il se repose», le président brésilien Fernando Henrique Cardoso s'est retiré hier pendant quelques heures dans sa résidence de l'Alvorada pour assister au match. A son agenda officiel était inscrite la mention «Affaires internes»...

Au hockey, quand un joueur marque dans son propre filet, on attribue le but au dernier joueur adverse à avoir touché à la rondelle, et c'est fini. Il reste les reprises vidéo, mais le grand livre des statistiques fiche la paix au fautif qui, franchement, en a bien assez de trainer une tonne de remords.

Pas au foot, où l'opprobre est éternel. Le sommaire des matchs révèle en caractères bien gras l'identité du gars qui s'est trompé de côté, on inscrit même son nom dans la liste des buteurs (!) avec, en apposition, les trois lettres de la honte: csc. Contre son camp. L'affaire peut être gravissime: en 1994, le défenseur colombien Andres Escobar, qui avait poussé le ballon dans son but lors des huitièmes-de-finale de la World Cup et de ce fait provoqué l'élimination de son équipe, avait été assassiné quelques jours après son retour au pays.

Hier, Tommy Boyd, de l'Écosse, et Youssef Chippo, du Maroc, ont tout à tour vécu l'invivable. Mais Boyd, inconsolable, s'en est sorti avec la citation du jour. «Ce n'est pas le genre de but que j'aime marquer», a-t-il dit. Tiens donc.

Histoires croustillantes. Le «vieux» Jim Leighton (40 ans) était devant le filet de l'Écosse, hier. C'est sur lui qu'a rebondi le ballon qui a ensuite rebondi sur Boyd pour son csc. Mais Leighton n'aurait pas dû être là, ce qui prouve de nouveau que la destinée est une petite friponne.

C'est que le gardien numéro un de la Tartan Army, Andy Goram, s'est lui-même retiré de la sélection il y a 15 jours. Pourquoi donc? Il faut d'abord expliquer qu'il y a deux équipes de Glasgow qui prennent part au championnat écossais: les Rangers, représentant les protestants, et le Celtic, porte-étendard des catholiques. Si l'idée vous prend d'organiser une petite sauterie à la maison, invitez Ross Rebagliati et ses amis pour du plaisir garanti, mais si vous tenez à votre mobilier, évitez de convier en même temps des membres des Rangers et du Celtic.

Or donc, Goram, qui joue pour les Rangers, a déclaré forfait à cause de «rumeurs sur sa vie privée», les tabloïds écossais s'étant régalez récemment de son «wild lifestyle». En clair, cela signifie que le *Scottish Sun* a raconté qu'il avait eu une liaison de six mois avec... l'ancienne directrice des ventes du Celtic. *Wild indeed*, comme ils disent dans les Highlands.

L'équipe de Norvège, que nous voyons volontiers dans le carré d'as de cette Coupe du monde, n'a pas cassé de briques contre le Maroc, mais elle ne pourra jeter le blâme de ce 2-2 sur la nourriture. Il y a quelques semaines, la Fédération norvégienne de football avait en effet invité le chef cuisinier de l'hôtel des Fleurs de lys de Saint-André-des-Eaux (près de La Baule), où l'équipe réside, à un stage de trois jours à Oslo. But: lui enseigner l'art de la cuisine norvégienne, qui comprend notamment du pain peu riche en levain. On ne sait pas si l'invitation a été acceptée, mais cette semaine le sélectionneur Egil Olsen a convaincu Robert Rouad, boulanger à Saint-André-des-Eaux, de préparer ce genre de pain plutôt que la traditionnelle baguette.

Accroc aux bonnes manières? Ce ne serait pas le moindre. Les Argentins ont apporté avec eux une demi-tonne de bœuf, les Anglais ont fait provision de fèves au lard, et les dirigeants de l'équipe iranienne ont fait cadencer la cave à vins de leur hôtel!

Et puis, il y a bien pire. En plein pays de la gastronomie, le restaurateur officiel de la Coupe du monde est McDonald's, qui, selon des sources, est toujours en quête de sa première étoile dans le guide Michelin.

Vous croyez que le football est, à l'exception possible de la règle du hors-jeu, un sport simple joué par des fortes têtes que la Providence a tout juste gratifiées d'un jeu de jambes supérieur à la moyenne du commun? Détrompez-vous avant que ce doigt que vous avez dans l'œil vous chatouille le devant de l'omoplate. Le foot est archi-complexe, un réservoir infini de matière à réflexion, ainsi que nous l'apprend la récente livraison hors série du *Monde diplomatique* intitulée «Football et passions politiques».

Tout au long de ce Mondial, nous vous ferons d'ailleurs part, sous la rubrique «Nourritures pour la mi-temps», des passages de cette publication les plus révélateurs de la profondeur de la pensée humaine, question de se stimuler les neurones pendant un aller-retour au frigo. Pour commencer, Patrick Vassort, docteur en science politique, nous explique pourquoi la Coupe du monde relève du politique:

«Tout spectacle produit un effet de masse qui est l'un des paramètres de la manipulation des foules. Les totémisations, les ritualisations, l'existence de cérémonies de forme «sacrificielle», la reconstitution d'émotions «primitives» de masse, entraînent la reconnaissance institutionnelle et la réalisation de sentiments nationalistes, par la création d'une «masse-meute sportive» dont l'imaginaire se rallie à un nous générique factice qui peut devenir violent et dangereux.»

C'est pas des maudites farces, comme dirait notre paternel, que nous saluons d'ailleurs en guise de reconnaissance de nous avoir incité à poursuivre des études postsecondaires.

jdion@ledavoir.com

Libelle diffamatoire sur Internet?

Ottawa (PC) — Un étudiant canadien, qui avait répondu avec colère sur un forum Internet à un professeur britannique qui qualifiait les Canadiens de peuple ennuyé et sans avenir, fait l'objet d'une poursuite en libelle diffamatoire.

En réponse aux prétentions du professeur Laurence Godfrey, Michael Dolenga, de Victoria, en Colombie-Britannique, avait accusé ce dernier, en ligne, de faire des déclarations fausses qui nuisaient à sa réputation en Grande-Bretagne.

M. Dolenga était étudiant en biochimie à l'université Cornell, à Ithaca, dans l'État de New York, quand l'échan-

ge acerbe est survenu sur Internet, il y a trois ans.

M. Godfrey, un ancien physicien nucléaire au Conseil national de la recherche, à Ottawa, a également cité Cornell dans sa poursuite, affirmant que l'université doit être tenue partiellement responsable puisqu'elle fournit le service Internet utilisé par le défendeur.

La poursuite a été déposée à la Haute cour de justice de Londres.

L'université Cornell a engagé un avocat britannique pour la défendre, tout en soutenant cependant que l'accusation n'avait aucun fondement.

MÉDECINS

Un accord pour un an

SUITE DE LA PAGE 1

«Il y a eu dépôt hier soir [mardi] d'offres finales, et elles nous apparaissent suffisamment sérieuses pour permettre la signature d'une entente intérimaire», a expliqué hier le Dr Jean Rodrigue, responsable des communications pour la FMOQ.

L'entente conclue en fin de soirée ne couvre toutefois que l'année en cours, alors que les médecins réclamaient un accord pour trois ans. Les médecins avaient déjà accepté, la semaine dernière, de reporter à l'automne le volet de leurs négociations portant sur leurs salaires.

À l'origine, les revendications des médecins s'élevaient à 188 millions en trois ans, dont 80 millions pour couvrir les nouveaux services médicaux et l'augmentation de la tâche entraînée par le virage ambulatoire. Quelque 25 millions étaient réclamés pour l'ajout de 250 nouveaux médecins.

Québec aurait accepté de bonifier son offre de la semaine dernière, qui ne dépassait guère 17 millions. Pour l'heure, le gouvernement avait accepté de majorer le tarif des visites à domicile de 37 \$ à 65 \$ de jour, et à 100 \$ la nuit, de débours 50 \$ pour huit heures de garde et d'abolir le plafond de 50 visites quotidiennes imposé aux cabinets de médecin il y a un an.

Selon les porte-parole du gouvernement, des propositions ont été faites par Québec sur tous les aspects touchant à l'offre de soins médicaux. Toutefois, les montants avancés seraient de loin inférieurs à ceux exigés par la FMOQ. Cette dernière espérait une bonification de 70 millions de l'enveloppe destinée aux soins médicaux.

Au cabinet du ministre de la Santé, Jean Rochon, on refusait hier de donner plus de détails sur la teneur du projet proposé par Québec. «Selon nous, ce dépôt peut conduire à une signature, mais nous attendons la réponse officielle de la FMOQ, qui a décidé de le soumettre à son conseil. C'est une offre finale, une bonne offre», a commenté hier le chef de cabinet du ministre Rochon, Martin Caillé.

Malgré tout, on ne cache pas à la Fédération des médecins omnipraticiens qu'un écart sépare l'offre du gouvernement de la demande des médecins. Un écart probablement assez important pour que les dirigeants de la FMOQ, qui avaient reçu des mandats de grève tous azimuts de la part des 7000 médecins omnipraticiens, se sentent obligés de maintenir les moyens de pression et de se dédouaner en le soumettant à l'examen de leur instance suprême, le conseil général.

Le débrayage des médecins suivra donc son cours en affectant, dès ce matin, environ 75 % des cliniques, cabinets et CLSC où sont dispensés des soins médicaux. A Montréal, une soixantaine de cliniques et de CLSC sur 250 demeureront ouverts pour assurer les services essentiels. Le même scénario devrait se reproduire en matinée demain, tant que les délégués n'auront pas voté sur la levée des moyens de pression.

«Dès que le conseil aura approuvé ou non l'offre, les délégués statueront sur les moyens de pression. Une acceptation mettrait fin immédiatement aux moyens en cours», de dire le D Rodrigue.

FICTION

Pour Gary Farmer, un Blanc ne peut rien comprendre aux Amérindiens

SUITE DE LA PAGE 1

communautés autochtones diverses, mais ils se sont retrouvés dans un esprit et une mystique communs. Gary Farmer assure qu'un Blanc ne peut rien comprendre aux Amérindiens. Allez savoir... En tout cas, un film, ça aide à dresser des ponts entre les sensibilités différentes.

Smoke Signals, qui prendra ensuite l'affiche en salles le 3 juillet, mêle les voix autochtones de plusieurs nations. C'est le tout premier long métrage de Chris Eyre, un cinéaste américain de 28 ans à la double ascendance cheyenne et arapaho. Le scénariste Sherman Alexie, un Indien Spokane, a adapté à l'écran son propre recueil de nouvelles, *The Lone Ranger and Tonto Fistfight in Heaven*. Producteurs et comédiens sont autochtones. Idem pour la distribution où le vétérinaire Gary Farmer partage la vedette avec des jeunes acteurs comme Adam Beach et Evan Adams (remarquable dans la peau d'un binoclard verbotomoteur).

Place à l'histoire d'un jeune autochtone parti avec un compagnon rechercher les cendres de son père, mort à des kilomètres de distance. Quête du père (Gary Farmer) mais aussi quête de soi-même, mêlant des accents mystiques à une classique exploration des grands espaces américains, le film raconte la réalité autochtone, dans sa spiritualité et ses frustrations.

Le comédien Gary Farmer, Cayuga d'origine, élevé en Ontario, est extrêmement actif dans sa défense des droits autochtones. C'est lui qui dirige la revue *Aboriginal Voices*. Il réalise et produit aussi des documentaires et des épisodes de séries télé. Comme acteur, il s'est surtout fait connaître pour ses rôles dans *Dead Man* de Jim Jarmush (où il incarne le mystérieux Nobody), dans *Lilies* de John Grayson, dans *Henry & Verlin* de Gary Ledretter.

Présence autochtone 1998 lui rend d'ailleurs hommage en présentant à la Cinémathèque quatre films qui le mettent en scène. Sa stature imposante, sa tête massive de Bouddha lui apportent souvent des rôles un peu troubles qui tirent partie de sa lourde présence habitée. Le comédien déclare n'avoir jamais lu de meilleur scénario que celui de Sherman Alexie pour *Smoke Signals*. Peut-être parce qu'il s'est enfin retrouvé dans le personnage à la fois humain, dur et fragile qu'il y incarne.

Joint au téléphone, il me dit que la pression fut particulièrement forte sur l'équipe de ce film parce qu'il s'agit d'un premier long métrage autochtone et que les Indiens doivent être dix fois meilleurs que les Blancs pour se voir respectés. «Notre peuple a une approche particulière du monde, dit-il, de votre univers nous sommes exclus. Vous faites partie de tout ça; pas nous. On nous le fait payer cher.» Aux yeux de Gary Farmer, tant que les autochtones n'auront pas leur propre réseau de télévision, ce qui devrait venir, ils ne se reconnaîtront pas dans les images, la symbolique, la culture que l'Amérique les force à consommer.

Je dois admettre que l'entrevue téléphonique avec le comédien a viré au vinaigre. Gary Farmer n'était venu précédemment au Québec que lors de l'explosive crise d'Oka, alors que les camps se tenaient farouchement derrière leur côté des barricades. Il en a conservé un souvenir extrêmement négatif de nous. «J'ai vu chez vous les pires manifestations de racisme de ma vie», dit-il, de toute évidence marqué par des images de Québécois réclamant leur pont en invectivant les Warriors. Et de s'en prendre aux velléités d'indépendance des Québécois, avec lesquelles il n'est de toute évidence pas d'accord. Bon, il nous trouve racistes, encore plus qu'ailleurs au Canada, semble ne pas vouloir comprendre les réalités francophones. Comme qui, entre les solitudes culturelles, les fossés sont parfois profonds et la communication fort difficile.